

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65
Reçu en Préfecture le : 05/10/2022
ID Télétransmission : 033-213300635-20221004-126372-DE-1-1

**Séance du mardi 4 octobre
2022
D-2022/304**

Date de mise en ligne : 07/10/2022

certifié exact,

Aujourd'hui 4 octobre 2022, à 14h05,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

Madame Catherine FABRE absente de 15h30 à 18h00, Monsieur Bernard-Louis BLANC présent jusqu'à 16h30, Monsieur Cyrille JABER présent jusqu'à 16h58, Monsieur Dominique BOUISSON présent jusqu'à 17h30.

Excusés :

Madame Brigitte BLOCH, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE,

Convention PEdT / Plan Mercredi. Signature de la convention PEdT / Plan Mercredi. Autorisation. Signature

Madame Sylvie SCHMITT, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Fidèle aux propos de Nelson Mandela : "l'éducation est l'arme la plus puissante pour changer le monde", la Ville a inscrit au cœur de son projet de mandature la refondation du projet éducatif de territoire (PEdT) pour les 0-18 ans afin de permettre à tous les acteurs éducatifs de coordonner leurs actions dans le respect des rythmes, des besoins et des aspirations de chaque enfant.

A cet effet, la Ville propose, en lien avec ses partenaires institutionnels, la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN 33) et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) un nouveau PEdT pour la période de 2022 à 2027.

Ce PEdT s'articule avec les autres dispositifs transversaux portés par la Ville comme le Contrat Local de Santé, la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, le titre « Bordeaux, Ville amie des Enfants », le label Cité Educative, le label 100% EAC, le Programme de Réussite Educative, le Contrat Local d'accompagnement à la scolarité (CLAS), le Convention Territoriale Globale (CTG) ainsi que le Conseil Municipal des Enfants (CME).

Ce projet Educatif, qui entend accompagner tous les enfants et les jeunes de 0 à 18 ans sur l'ensemble des temps de leurs journées, a donc pour ambition de :

- Prendre en compte aussi bien les enfants scolarisés dans nos écoles que les plus jeunes (0 à 3 ans) et les adolescents de 12 à 18 ans,
- Proposer des actions éducatives de qualité à tous les enfants et les jeunes de 0 à 18 ans sur tous leurs temps (scolaires, péri et extrascolaires) et sur l'ensemble du territoire de la ville,
- Décliner le plan de mandature portée par la Ville.

Le processus de construction de ce nouveau projet éducatif, porté par une volonté de s'appuyer sur l'intelligence collective, a largement associé l'ensemble des acteurs éducatifs, institutionnels, associatifs ou parents, du territoire,

Il s'est déroulé tout au long de l'année scolaire 2021-2022, après un premier comité de pilotage tenu en mars 2021. Ainsi la Ville a démultiplié les temps d'échanges pour aboutir au projet définitif. On compte parmi eux un temps avec les directrices et directeurs d'école en septembre 2021, un séminaire à l'échelle de la Ville en octobre 2021, des comités partenariaux en mars et juin 2022, des concertations (2 ateliers réunissant 80 acteurs éducatifs chacun et une concertation en ligne) entre mars et avril 2022

Ainsi, ont participé à nos échanges, des représentantes de la DSDEN 33, de la CAF, des Services Départementaux à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES), de la Région Nouvelle Aquitaine, du département de la Gironde, de la Préfecture, des référents petites enfance (crèche, relai assistantes maternelles), du personnel éducation nationale de maternelles, élémentaires, collèges et lycées), des parents, des fédérations d'éducation populaire, des associations (culturelles, sportives, d'animation...).

Ces échanges ont permis d'établir une évaluation des besoins éducatifs pour l'ensemble de ces publics. Par ailleurs, il en est ressorti 4 grandes orientations, illustrant à la fois les enjeux éducatifs actuels et les grandes ambitions du plan de mandature :

- Orientation 1 - Environnement : Favoriser l'accès à la nature et rendre tous les membres de la communauté éducative acteurs de la transition écologique pour contribuer à l'adaptation de la ville aux défis environnementaux

- Orientation 2 - Solidarité : Accompagner et donner les meilleures conditions de réussite à chaque enfant et chaque jeune grâce à une politique solidaire et émancipatrice
- Orientation 3 – Démocratie et citoyenneté : Encourager et développer les pratiques citoyennes des enfants et des jeunes pour répondre aux aspirations démocratiques
- Orientation 4-Parcours : Permettre à chaque enfant d'accéder à un parcours cohérent, qualitatif et épanouissant.

Les différentes concertations ont également fait émerger 4 enjeux transversaux qui guideront l'action du PEdT :

- Approfondir le partenariat entre les acteurs éducatifs,
- Associer les enfants et les jeunes à la conception des actions qui les concernent,
- Soutenir les parents des enfants et des jeunes de 0 à 18 ans sur les questions éducatives,
- Recenser les besoins et la communication sur l'existant afin d'éclairer la construction de projets communs.

Pour cela, la gouvernance du projet éducatif s'appuiera sur 3 comités :

- Un comité de pilotage incluant les signataires du PEdT (Ville, DSDEN 33 et CAF) et invitant les institutions (préfecture, département, région) et fédérations partenaires (parents, éducation populaire). Il pilote l'action du PEdT et arbitre les décisions d'orientation du PEdT. Il peut saisir les autres comités pour obtenir un éclairage sur des problématiques éducatives identifiées.
- Un comité interne réunissant des référents des directions, services et missions de la Ville et de la métropole en lien avec les publics 0-18 ans afin de renforcer la culture éducative commune et de partager et développer des projets de qualité. Ainsi les premières réunions de ce comité ont notamment réuni des référents petite enfance, éducation, enfance, vie associative, santé, culture, sports, jeunesse, développement social urbain, missions égalité et handicap.
- Un comité externe en construction, qui réunira des acteurs éducatifs pluridisciplinaires (issus de la recherche, des sciences humaines, des sciences dures, de l'éducation populaire, des fédérations de parents, d'artistes, de sportifs...). Ce comité permettra d'apporter un regard croisé et pluridisciplinaires sur nos pratiques et enjeux éducatifs identifiés.

Le PEdT bénéficie d'un « fonds laboratoire ». Ce fonds sera de 150 000 € par an dès la première année. Ce fonds permettra de développer des expérimentations, valoriser les bonnes pratiques ou dupliquer des projets jugés qualitatifs auprès de nouveaux publics (sur différents âges, territoires ou temps de l'enfant).

La signature de ce PEdT / Plan Mercredi, annexé à la convention de partenariat avec les services de l'Etat et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) qui vous est proposée, conditionne également l'application des taux d'encadrement élargi en accueils périscolaires.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir :

- Autoriser M. le Maire à signer cette convention partenariale entre la Ville, la Direction départementale des services départementaux de l'Education Nationale de la Gironde (DSDEN 33) et la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde (CAF) ;
- Autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente convention.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES
VOTE CONTRE DE Madame Myriam ECKERT

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 4 octobre 2022

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Sylvie SCHMITT

Convention relative à la mise en place du projet éducatif territorial – plan mercredi sur la commune de Bordeaux

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L.551-1 modifié par la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013, D.521-12 Modifié par [Décret n°2017-1108 du 27 juin 2017 - art. 1](#) et R.551-13,

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles R.227-1, R.227-16 et R.227-20,

Vu le décret n° 2015-996 du 17 août 2015 portant application de l'article 67 de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et relatif au fonds de soutien au développement des activités périscolaires,

Vu la délibération du Conseil municipal du 04 octobre 2022,

- Le maire, Monsieur Pierre Hurmic, de la Ville de Bordeaux dont le siège se situe Place Pey Berland – 33000 Bordeaux,
- La préfète de Gironde, Madame Fabienne Buccio,
- La directrice des services départementaux de l'éducation nationale de Gironde, Mme Marie-Christine Hebrard, agissant sur délégation de la rectrice d'académie,
- La directrice de la caisse d'allocations familiales (CAF) de Gironde, Mme Christine Rous,

Convient de ce qui suit :

Article 1^{er} : Objet de la convention

Cette convention a pour objet de déterminer les modalités d'élaboration du projet éducatif dans le cadre duquel peuvent être organisées des activités sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires pour les enfants et les jeunes bordelais de 0 à 18 ans, dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui.

La Ville de Bordeaux a adopté son nouveau Projet éducatif territorial par délibération du Conseil municipal du 4 octobre 2022. Ce document, élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative, traduit l'ambition forte de la Ville pour l'éducation. Il définit 4 orientations prioritaires qui donnent de la cohérence aux actions menées dans le cadre d'une alliance éducative au service l'épanouissement et de la réussite de tous les enfants :

- Environnement : Favoriser l'accès à la nature et rendre tous les membres de la communauté éducative acteurs de la transition écologique pour contribuer à l'adaptation de la ville aux défis environnementaux
- Solidarité : Accompagner et donner les meilleures conditions de réussite à chaque enfant et chaque jeune grâce à une politique solidaire et émancipatrice
- Démocratie et citoyenneté : Encourager et développer les pratiques citoyennes des enfants et des jeunes pour répondre aux aspirations démocratiques
- Parcours : Permettre à chaque enfant d'accéder à un parcours cohérent, qualitatif et épanouissant dans une ville en commun

Le Projet éducatif de Bordeaux est annexé à la présente convention.

Article 2 : Partenariats

Le projet éducatif territorial / plan mercredi est mis en place avec les partenaires suivants :

- La CAF 33
- La DSDEN 33 et Service départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux sports

Article 3 : Objectifs du projet territorial / plan mercredi

Le maire et ses partenaires conviennent des objectifs suivants pour le Projet éducatif / Plan mercredi :

- Accompagner les actions éducatives en direction des publics d'enfants et de jeunes de 0 à 18 ans, sur tous leurs temps (scolaires, péri et extrascolaires) ;
- S'appuyer sur un principe d'intelligence collective pour accompagner / construire des actions éducatives de qualité au service de l'épanouissement des enfants et des jeunes ;

- Amplifier les actions éducatives dont la qualité et la pertinence auront été évaluées précédemment, en les déployant auprès d'autres publics (autres âges) / d'autres territoires (autres quartiers) ou d'autres temps (scolaires, périscolaires, extrascolaires).

Article 4 : Contenu du projet éducatif territorial / plan mercredi

Le Maire et ses partenaires joignent à cette convention (annexe 1) le descriptif du projet éducatif territorial / plan mercredi sur lequel figure la liste des écoles et structures concernées.

Ce descriptif comprend notamment l'organisation du temps scolaire, la liste des typologies d'activités périscolaires proposées aux élèves et les modalités selon lesquelles elles sont organisées. Il comprend également un volet « plan mercredi » présentant la démarche pédagogique, les acteurs et les moyens engagés dans les accueils de loisirs périscolaires fonctionnant le mercredi.

Article 5 : Engagements de la collectivité

La Ville de Bordeaux s'engage à :

- Mettre en œuvre le projet éducatif de territoire et le plan mercredi ainsi qu'à en faire l'évaluation ;
- Organiser un (ou des) accueil(s) de loisirs périscolaires fonctionnant le mercredi dans le respect des principes de la charte qualité du plan mercredi.

Conformément à cette charte, les accueils de loisirs périscolaires du mercredi sont organisés autour des 4 axes suivants :

1. Continuité éducative (scolaire/périscolaire/extrascolaire, le cas échéant)
2. Accessibilité de tous les publics et inclusion des enfants en situation de handicap
3. Mise en valeur des richesses du territoire
4. Diversité et qualité des activités proposées

La Ville s'engage à veiller au respect de la charte par les acteurs en charge des accueils de loisirs périscolaires.

En complément du descriptif général du projet prévu à l'article 4, vous trouverez en annexe 2, les éléments relatifs aux accueils de loisirs périscolaires qui sont organisés pour le compte de la Ville le mercredi :

- la liste des accueils maternels (moins de 6 ans) et élémentaires (6 ans et plus),
- le nombre total de places ouvertes déclarées par les organisateurs (moins de 6 ans / 6 ans et plus),
- la typologie des activités,
- la typologie des partenaires,
- la typologie des intervenants.

La Ville actualisera au moins une fois par an ce document, à compter de la date de signature de la présente convention, et le transmettra aux services de l'Etat.

Article 6 : Engagements de l'Etat :

Les services de l'Etat co-contractants de la présente convention s'engagent, au sein des groupes d'appui départementaux (GAD) le cas échéant, à :

- participer à chaque comité de pilotage du PEdT avec la Ville et la CAF,
- accompagner la collectivité dans la mise en œuvre et l'évaluation de son projet éducatif territorial/plan mercredi ;
- assister la collectivité dans l'organisation d'accueils de loisirs respectant la charte qualité figurant en annexe ;
- piloter la procédure de labellisation ;
- mettre à disposition sur le site planmercredi.education.gouv.fr des outils et des supports de communication dont le label en vue de l'information du public et de la valorisation des accueils concernés.

Article 7 : Engagements de la CAF:

Les services de la CAF s'engagent au sein des groupes d'appui départementaux, le cas échéant, à :

- participer à chaque comité de pilotage du PEdT avec la Ville et l'Education nationale,
- accompagner le développement d'activités périscolaires de qualité, notamment le mercredi ;
- participer à la procédure de labellisation ;

- assurer le suivi du projet éducatif territorial/plan mercredi conjointement avec les services de l'Etat ;
- apporter un concours financier aux accueils de loisirs périscolaires éligibles via une bonification des nouvelles heures créées le mercredi sous réserve de leur éligibilité. Cette bonification peut être majorée pour les accueils situés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville ou dans des communes dont le potentiel financier par habitant est inférieur à 900 euros.

Article 8 : Pilotage

La mise en œuvre du projet éducatif territorial/plan mercredi relève de la compétence de la collectivité qui en assure le pilotage. Le pilotage du projet est ainsi assuré par la ville de Bordeaux.

Il s'appuie sur un comité de pilotage constitué de :

Les élus thématiques et direction de la ville de Bordeaux, ayant tout ou partie des 0-18 ans en publics cibles,
La DSEN33,
La CAF33.

Le comité de pilotage a pour rôle le suivi de l'élaboration et de l'application du projet.

Article 9 : Mise en œuvre et coordination

La coordination du projet est assurée par la mission projet éducatif de la Ville de Bordeaux.

Article 10 : Articulation éventuelle avec d'autres dispositifs et activités

Ces activités sont articulées avec celles proposées aux enfants et jeunes de 0 à 18 ans.

Article 11 : Evaluation

L'évaluation du projet est assurée par le comité de pilotage de manière annuelle.

Les indicateurs retenus (en fonction des objectifs visés) et les indicateurs quantitatifs figurent en annexe 3, ainsi que les éventuelles recommandations du groupe d'appui départemental.

Article 12 : Durée de la convention

La présente convention est établie pour une durée de 5 ans à compter du 01 septembre 2022.

Elle est reconduite tacitement pour la même durée que celle mentionnée ci-dessus.

A l'issue de la période de validité de la convention, un bilan final du projet éducatif territorial/plan mercredi est établi par le comité de pilotage en lien avec les signataires de la convention.

La convention peut être dénoncée soit par accord entre les parties, soit à l'initiative de l'une d'entre elles. Dans ce cas, la dénonciation peut intervenir à tout moment en respectant un préavis de trois mois. Elle doit être faite par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée à chacun des autres co-contractants. Le délai de préavis court à compter de la réception de cette lettre.

La convention peut également faire l'objet d'avenants signés par l'ensemble des parties à la présente convention.

A Bordeaux, le

La commune de Bordeaux, représentée par son maire,

La préfète de Gironde

La directrice académique des services de l'éducation nationale,

La directrice de la caisse d'allocations familiales (CAF) de Gironde

Table des matières

| | |
|--|----|
| Annexe 1 : PROJET EDUCATIF DE BORDEAUX | 2 |
| 1. Contexte et cadre général du PEdT | 2 |
| a. Périmètre et public du PEDT | 2 |
| b. Un territoire dynamique | 4 |
| c. Des ressources nombreuses au profit des enfants et des jeunes : | 5 |
| 2. Les partenaires du projet | 7 |
| a. Les partenaires institutionnels | 7 |
| b. Les partenaires associatifs | 8 |
| c. Les parents | 9 |
| d. Les professionnels intervenant dans le domaine de l'éducation | 10 |
| e. Le lien entre le PEdT et les autres dispositifs transversaux portés par la Ville | 10 |
| 3. Méthodologie et objectifs | 10 |
| a. Les objectifs stratégiques poursuivis | 10 |
| b. Une dynamique animée par l'intelligence collective | 10 |
| c. Les orientations, objectifs opérationnels et attentes issus des concertations | 11 |
| 4. La gouvernance du PEdT : | 14 |
| a. Le comité de pilotage partenarial | 14 |
| b. Le comité Interne | 15 |
| c. Le comité externe | 15 |
| d. Focus sur la labélisation d'actions du PEdT | 16 |
| 5. Le fonds laboratoire PEdT | 17 |
| 6. Les temps périscolaires, extrascolaires de 3 à 17 ans | 19 |
| a. L'organisation des accueils éducatifs et de loisirs | 19 |
| b. Les projets éducatifs et pédagogiques | 19 |
| c. Les différents temps périscolaires et extrascolaires | 20 |
| 7. La charte du Plan Mercredi | 22 |
| Annexe 2 : INFORMATIONS RELATIVES AUX ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES DU MERCREDI RESPECTANT LES PRINCIPES DE LA CHARTE QUALITÉ | 23 |
| 8. Liste des accueils de loisirs périscolaires maternels | 23 |
| 9. Liste des accueils de loisirs périscolaires élémentaires | 25 |
| 10. Liste des structures d'animation et de loisirs 12-17 ans | 27 |
| 11. Nombre de places ouvertes le mercredi | 29 |
| Annexe 3 : INDICATEURS QUANTITATIFS D'EVALUATION | 30 |
| Annexe 4 : LISTE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES BORDELAIS | 31 |

Annexe 1 : PROJET EDUCATIF DE BORDEAUX

1. Contexte et cadre général du PEdT

a. Périmètre et public du PEDT

Le PEdT, signé en octobre 2022 pour une durée de 5 ans devra permettre la mise en œuvre d'une politique éducative participative, évolutive et ambitieuse.

Ce projet éducatif aura pour ambition d'accompagner le développement éducatif des plus de 43 000 enfants et jeunes de 0 à 18 ans résidant sur Bordeaux et répartis comme suit :

| | POP 0-2 ANS | POP 3-5 ANS | POP 6-10 ANS | POP 11-17 ANS | Totaux |
|----------------------|-------------|-------------|--------------|---------------|--------|
| Q1-BORDEAUX MARITIME | 1398 | 1417 | 1910 | 2394 | 7119 |
| Q2-CHARTRONS GD PARC | 1177 | 1139 | 1816 | 2330 | 6463 |
| Q3-BORDEAUX CENTRE | 973 | 759 | 1469 | 2603 | 5804 |
| Q4-SAINT AUGUSTIN | 796 | 701 | 1107 | 1629 | 4233 |
| Q5-NANSOUTY | 575 | 560 | 1017 | 1461 | 3613 |
| Q6-BORDEAUX SUD | 938 | 849 | 1286 | 1594 | 4667 |
| Q7-BASTIDE | 664 | 572 | 860 | 1332 | 3428 |
| Q8-CAUDERAN | 1038 | 1281 | 2384 | 3341 | 8043 |
| Totaux | 7558 | 7278 | 11849 | 16684 | 43368 |

Il concerne l'ensemble des temps de la journée de l'enfant et du jeune : temps scolaires ou collectifs (crèches, écoles, collèges, lycées), périscolaires et extrascolaires.

Le Projet Educatif de Territoire bordelais est l'outil de mise en œuvre d'une politique éducative permettant à la ville, en lien avec les services de l'Etat, de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent de qualité pendant et autour de l'école, organisant ainsi la complémentarité des temps éducatifs.

La ville s'appuie sur l'ensemble des directions opérationnelles de la Ville (Petite Enfance, Sports, Enfance, Jeunesse, Culture, Santé, Développement Social Urbain...) pour mettre en phase avec les institutions partenaires les offres municipales et associatives au service des enfants et des jeunes sur tous les temps. Cette cohérence est formalisée au travers des conventions signées entre les acteurs concernés et la ville.

Dans le détail, une partie du public de 0 à 18 ans est accueilli dans les structures collectives du territoire :

Public 0-3 ans :

Liste des ressources :

- 4 Relais Petite Enfance (RPE) : Centre - St Augustin / Sud - Bastide / Nord Maritime / Caudéran
- 127 établissements d'accueil collectif
- 631 assistantes maternelles (hors crèches familiales) pour plus de 2000 places effectives
- 37 MAM
- 34 crèches municipales dont 30 crèches collectives et 4 crèches familiales (soit 2700 places)

Public 3-11 ans :

Accueil scolaire :

- 60 écoles maternelles (dont 23 en REP) pour 6 347 élèves accueillis,
- 55 écoles élémentaires (dont 21 en REP) pour 9 981 élèves accueillis,
- 19 écoles privées sous contrat

Accueil périscolaire : Liste des lieux avec adresses en annexe

- 7 206 places en accueil périscolaire du soir,
- 5 980 places en centre de loisirs du mercredi.

Public 12-18 ans :

- 13 collèges publics (6 260 collégiens) / 11 collèges privés (5 589 collégiens)
- 9 lycées publics (11 805 lycéens) / 14 lycées privés (5 935 lycéens)
- 8 lycées professionnels publics / 6 lycées professionnels privés
- 20 structures d'accueil de loisirs jeunes 12/17 ans sont accompagnées par la Mission Jeunesse. Pour l'année 2023 cela représente une prévision de 178 996 heures jeune (nombre de place x amplitude horaire) et 29 séjours de vacances (soit 430 places). Sont également soutenues, 10 structures sur des projets spécifiques en faveur de la jeunesse (événementiel, accueil atypique, activités spécifiques, actions inter quartier).

Focus sur l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques de Bordeaux :

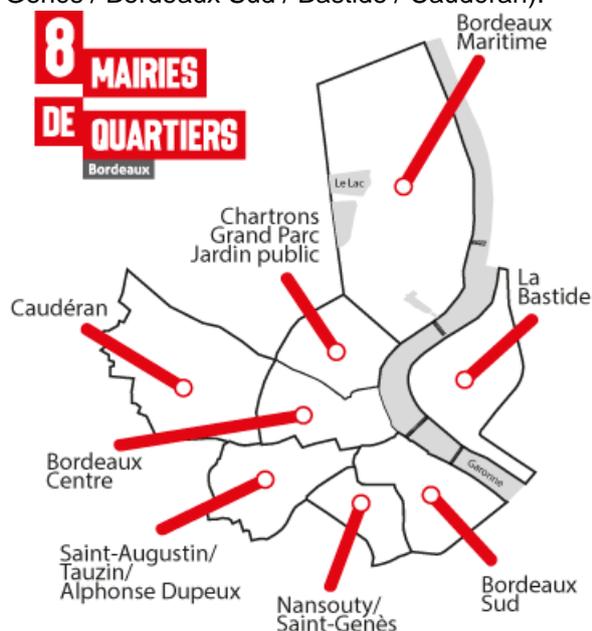
|  | LUNDI | MARDI | JEUDI | VENDREDI | Qui est responsable de mon enfant ? |
|---|--|--|--|--|---|
| 7h30-8h30 | Accueil du matin avant la classe | ★ <i>Référent associatif (élémentaire) / Responsable de site (maternelle)</i> |
| 8h30-11h30 | Classe et récréation du matin | ★ <i>Enseignant ou directeur Education nationale</i> |
| 11h30-13h30 | Pause du midi (repas et temps de cour ou d'activité) | Pause du midi (repas et temps de cour ou d'activité) | Pause du midi (repas et temps de cour ou d'activité) | Pause du midi (repas et temps de cour ou d'activité) | ★ <i>Responsable de site Ville de Bordeaux</i> |
| 13h30-16h30 | Classe et récréation de l'après-midi | ★ <i>Enseignant ou directeur Education nationale</i> |
| 16h30-18h30 | Accueil du soir après la classe | ★ <i>Référent associatif</i> |

| MERCREDI | Qui est responsable de mon enfant ? |
|---|-------------------------------------|
| 8h-18h Centre d'accueil et de loisirs du quartier | ★ <i>Référent associatif</i> |

b. Un territoire dynamique

Une ville jeune et en mutation :

Avec 260 958 habitants au 1^{er} janvier 2019, Bordeaux est, en population, la 9^{ème} commune de France. Forte de son attractivité, la Ville a gagné près de 45 000 habitants en 20 ans et bénéficie d'une part très importante de jeunes. Ainsi, un Bordelais sur 3 a entre 15 et 29 ans (2 fois plus que la moyenne nationale). La Ville, d'une superficie de 4 455 hectares est organisée en 8 quartiers (Bordeaux Maritime / Chartrons – Grand Parc – Jardin Public / Bordeaux Centre / St Augustin – Tauzin – Alphonse Dupeux / Nansouty – St Genès / Bordeaux Sud / Bastide / Caudéran).



Bordeaux, ville labélisée Amie des enfants par l'Unicef :



Bordeaux, ville amie des enfants promeut l'innovation et les bonnes pratiques pour renforcer l'application des droits des enfants. Ce "label" a été obtenu dès 2002, pour la qualité de ses actions et de ses initiatives en direction des 0-18 ans. Bordeaux met ainsi en œuvre les principes de la Convention internationale des droits de l'enfant, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 20 novembre 1989 et ratifiée par la France le 26 janvier 1990.

Pour le mandat 2020/2026, les principaux objectifs portés par la Ville de Bordeaux sont de :

- Renouveler le projet éducatif de territoire 2017-2020 qui arrive à terme.
- Mettre plus d'équité et de transparence dans l'attribution des moyens financiers et humains alloués à chaque école.
- Prendre soin de la santé de nos enfants
- Accueillir les enfants dès le plus jeune âge.
- Soutenir l'accompagnement à la parentalité.

- Accompagner les enfants dans leurs apprentissages de la citoyenneté et leur éveil à autrui via notamment le Conseil municipal des enfants, une offre culturelle 3-6 ans dans tous les quartiers, des médiations au sein des écoles, collèges et lycées mais aussi dans les quartiers.

c. Des ressources nombreuses au profit des enfants et des jeunes :

- **Un patrimoine riche**

Bordeaux, labellisée Ville d'art et d'histoire par le ministère de la culture, possède un patrimoine architectural, urbain et paysager d'une grande richesse qui concourt à favoriser un cadre de vie de qualité. Ce patrimoine appartient à tous et permet à la ville d'avoir un rayonnement national aussi bien qu'international.

Au-delà de l'emblématique façade des quais ou du périmètre du site patrimonial remarquable de l'hypercentre, la zone urbaine inscrite sur la liste du patrimoine mondial par l'UNESCO en 2007 au titre de Bordeaux, port de la Lune, couvre plus de la moitié de la ville. Ce grand site urbain comprend ainsi des quartiers en transformation, formant un tissu historique vivant où la gestion du patrimoine s'articule avec l'aménagement contemporain. Plus de 370 immeubles sont protégés au titre des Monuments Historiques, faisant de Bordeaux la seconde ville française dans ce domaine.

- **Un réseau de transports étendu**

A l'échelle de Bordeaux Métropole, le réseau de transport est l'un des plus étendus de France, avec 77 km de lignes de tramway. Les effets d'un tel investissement ne se sont pas fait attendre puisque l'usage de la voiture a fortement diminué, sa part d'utilisation étant passée en deçà des 50 % en 2017, contre 64 % en 1999. La tendance au « tout voiture » s'est ainsi inversée car plus d'un déplacement sur deux se fait actuellement en transports en commun ou modes doux.

Par ailleurs, de 2008 à 2018, l'utilisation du réseau TBM a augmenté de 26 %.

Bordeaux est la 6^{ème} ville la plus cyclable du monde avec 163 km de pistes cyclables (12% des actifs vont travailler en vélo).

- **Des parcs et jardins sur l'ensemble du territoire**

Dépassant les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) fixées à 12m2, Bordeaux compte environ 20 m2 d'espaces verts par habitant. Ces espaces verts sont répartis sur l'ensemble du territoire.

Les berges de Garonne :

Cet espace couvre huit hectares descendant en peigne vers la Garonne et créant une percée visuelle vers le fleuve jusqu'au pied du pont d'Aquitaine.

Le Jardin botanique : quartier Bordeaux Bastide

Le jardin botanique comprend à la fois un espace extérieur composé de six espaces dédiés à différentes cultures ainsi qu'une serre et une salle d'exposition.

Le jardin de la Béchade : quartier Saint Augustin-Tauzin-Alphonse Dupeux

Espace de plus d'un hectare, il constitue un espace récréatif sur lequel se trouvent une aire de jeu pour les enfants et un terrain de pétanque.

Le jardin de la Mairie : quartier Bordeaux centre

Ce jardin s'étend sur un hectare en centre-ville et accueille le Musée des Beaux-Arts.

Le Jardin des Dames de la Foi : quartier Nansouty - Saint Genès

Il constitue un espace d'agrément et de détente dans le quartier Nansouty-Saint Genès avec une aire aménagée pour les adolescents avec des sièges spécifiques, une table de ping-pong et un baby-foot.

Le Jardin public : quartier Bordeaux Centre

Ce jardin paysager d'une superficie de 10 hectares abrite un arboretum, une bibliothèque et un Muséum d'Histoire naturelle. Il constitue aussi un espace récréatif avec de nombreuses attractions proposées aux enfants : théâtre de marionnettes, balançoires, aires de jeux, manège à l'ancienne.

Le Parc Bordelais

Ce parc de 28 hectares, planté d'environ 3 000 arbres, propose de nombreuses attractions prévues pour les enfants : un parc avec les animaux de la ferme de races locales, des cygnes et des canards, un petit train, des voitures électriques, des manèges, des balançoires et un théâtre de marionnettes ainsi que des aires de jeux.

Il dispose aussi dans son enceinte d'une piste de sécurité routière, permettant aux policiers municipaux d'animer des ateliers de préventions.

Le Parc floral / Bois de Bordeaux : quartier Bordeaux maritime

D'une superficie de 33 hectares au nord de Bordeaux, au bord du Lac, il jouxte le bois de Bordeaux de 150 hectares.

Le Parc des sports Saint-Michel : quartier Bordeaux sud

Il s'agit d'un espace de 5,5 hectares situé en bord de Garonne entre l'accès au Pont de pierre et le quai Sainte Croix qui propose plusieurs aires de promenade et de détente, ludiques ou sportives de plein air, gratuites et libres d'accès.

Le Parc Rivière : quartier Grand Parc-Chartrons-Jardin Public

Ce parc de quatre hectares ouverts à tous comprend la Maison du jardinier et de la nature en ville qui a pour mission de sensibiliser le public au jardinage écologique et à ses vertus.

- Un écosystème culturel dynamique

La Ville de Bordeaux entend replacer la culture au cœur de la cité, et en faire le ferment de son projet démocratique. Redonner à la culture sa place centrale dans la vie des personnes, c'est rappeler qu'elle nous rassemble, qu'elle est la condition essentielle d'une démocratie vivante, un socle fondamental d'intégration et d'inclusion, d'équité et d'égalité entre toutes et tous, un puissant vecteur d'émancipation collective et individuelle. Chaque personne, quel que soit son âge, doit être en mesure d'exercer sa liberté d'expression et sa créativité.

La Ville peut s'appuyer sur une scène artistique, un réseau d'acteurs culturels, socio-culturels et associatifs d'une extrême vitalité.

Les musées

La ville de Bordeaux compte douze musées, dont cinq municipaux (Musée d'Aquitaine, Muséum, Musée des Beaux-arts, Musée des arts décoratifs et du design, CAPC-musée d'art contemporain), proposant à la fois des collections permanentes mais aussi des expositions temporaires, des rencontres, des conférences et des concerts ainsi que des actions de sensibilisation, d'éducation et de diffusion pour tous les publics, notamment dans le cadre de parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC).

Les lieux d'exposition

De nombreux établissements privés, institutionnels ou associatifs développent de multiples événements, rencontres et animations pour tous. Plus de 50 galeries d'art ou associations culturelles/scientifiques, lieux confirmés ou structures tremplins, incubateurs de talents participent activement à l'effervescence culturelle de Bordeaux ; quelques exemples : la Cité du Vin, la fabrique Pola, Cap Sciences, les archives départementales ou métropolitaines, les Bassins des Lumières, l'espace 29 etc.

Les salles de spectacle

La ville est dotée de nombreuses salles de spectacle permettant la création et la diffusion d'œuvres théâtrales, dansées, circassiennes... Outre la diversité des propositions artistiques, ces salles sont également diverses dans leur organisation : théâtres municipaux, privés, labellisés ou conventionnés. Ouvertes aux seuls-en-scène, comme aux créations collectives, la densité des programmations permet d'être assuré de trouver le bon spectacle au bon moment au TnBA, au Glob Théâtre, à la Manufacture Atlantique CDCN, au théâtre des Beaux-arts.

Les salles de concert

Vivre à Bordeaux, c'est vivre baigné par la musique. Forte d'un Opéra National comprenant un chœur, un orchestre et un ballet se produisant à l'Auditorium, au Grand-Théâtre ou hors les murs, la culture musicale bordelaise s'exprime aussi par la scène de musiques actuelles et ses fortes influences Rock (Rock school Barbey) mais aussi par les musiques électroniques et urbaines que l'on ira écouter et sur lesquelles on ira danser à l'I-boat ou dans les festivals qui prennent souvent place dans les parcs et jardins de la ville. D'autres salles proposent des programmations plus diversifiées voire carrément festives : La Salle des Fêtes Bordeaux Grand-Parc, la guinguette Alriq ou le théâtre Femina.

Les bibliothèques

Le réseau de bibliothèques municipales de Bordeaux comporte dix établissements maillant le territoire de la Ville répartis comme suit :

- La bibliothèque centrale de Mériadeck, l'une des plus grandes bibliothèques de France, située dans le quartier Bordeaux-centre ;
- Neuf bibliothèques de quartier ;

Des dispositifs itinérants complètent cette offre :

- Un bibliobus qui dessert les quartiers
- Une bibliambule, triporteur à hamacs, présente l'été dans des lieux de détente et de passage

L'enseignement artistique

Le Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud - Conservatoire à Rayonnement Régional - est un établissement d'enseignement artistique de la ville de Bordeaux, proposant des formations diversifiées en danse, musique et théâtre. Son projet pédagogique fait une place de choix à l'innovation, la création et la transversalité entre les disciplines.

- Des structures sportives ouvertes à toutes et à tous

La Ville met à la disposition des écoles et associations ses installations sportives couvertes et de plein air. Pendant le temps scolaire, elles accueillent les classes dans le cadre des cours d'éducation physique ; hors temps scolaire, les autres publics dans le cadre des pratiques sportives organisées.

Près de 300 sites et équipements maillent le territoire pour l'accueil des sportifs dans le cadre d'activités éducatives et de loisirs ainsi que pour l'accueil des clubs professionnels. La Ville en assure la gestion. En extérieur, chacun peut trouver un lieu de proximité, selon la pratique qu'il souhaite développer, à l'image du skate-park, des city-stades ou du parc des sports Saint-Michel.

Concernant les piscines et baignades, Bordeaux gère 4 piscines couvertes et 2 lieux de baignades estivales.

- Une vitalité associative exceptionnelle

L'engagement, le dynamisme et la diversité du tissu associatif de Bordeaux contribuent à la richesse et au développement de la cohésion sociale de la ville. Avec plus de 8000 associations et plus de 80 000 bénévoles selon le dernier panorama des associations bordelaises, Bordeaux a une identité solidaire, créative et généreuse.

En moyenne sur 10 ans, la ville a vu environ 600 nouvelles associations se créer par an. Cela correspond à 22 créations pour 10 000 habitants par an, deux fois plus que la moyenne nationale.

Les thématiques des associations sont très variées : social, enseignement, santé, sport, culture, loisirs, etc. 15% des associations emploient des salariés et une croissance de 18 % de l'emploi associatif a été enregistré en 10 ans.

2. Les partenaires du projet

a. Les partenaires institutionnels

- **La Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de la Gironde (DSDEN33)** constitue un interlocuteur privilégié pour la Ville. Elle permet de mobiliser les politiques nationales de la manière la plus adaptée en lien avec les collectivités territoriales et notamment au travers de propositions éducatives coconstruites. Il en existe une cinquantaine à destination des temps scolaires réparties sous des thématiques comme la citoyenneté, la santé et la prévention, l'environnement et le développement durable, l'éducation physique et sportive, la compréhension du monde, ou encore l'éducation artistique et culturelle.

Ces propositions ont été l'objet d'un travail collaboratif entre les services de la ville et association partenaires et des services de la DSDEN pour en valider la pertinence pédagogique.

-Le Service Départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) est l'interlocuteur privilégié pour la Ville et les associations qui œuvrent dans un secteur régi notamment par le Code de l'Action Sociale et des Famille. Ce partenariat permet de veiller au développement réglementé des accueils collectifs de mineurs

- Le Conseil Départemental de la Gironde veille, en étroite relation avec la ville et les services de l'état, à l'accompagnement des structures en charge d'accueils collectifs de mineurs.

Parmi ceux-ci nous pouvons citer les Ecoles Multisports ou la PMI pour les accueils périscolaires et extrascolaires des enfants de moins de 6 ans.

- La Caisse d'Allocations Familiales (CAF).

Cette collaboration s'appuie sur des engagements formalisés et suivis :

La Convention Territoriale Globale (CTG) révisée en 2021, définit un cadre de coopération partenariale entre la Ville et la CAF autour de 5 axes :

- Accompagner les familles dans leurs parcours de vie et concourir à l'épanouissement des enfants cf. Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022.
- Garantir l'accès juste et équitable à tous les droits et services de toutes les personnes qui le nécessitent.
- Soutenir l'animation locale de la vie sociale au travers des structures de proximité afin de favoriser l'orientation, l'intégration, et la participation des habitants.
- Améliorer l'accès et le maintien dans un logement digne et adapté aux besoins des publics notamment les plus vulnérables / fragilisés.
- Faciliter l'insertion sociale et professionnelle et les parcours de formation notamment pour les familles monoparentales et les jeunes.

La CTG intègre les objectifs du Contrat Enfance Jeunesse qui prendra fin en décembre 2022. La CAF est également l'un des membres du quadrige de pilotage de la Cité Educative (cf. ci-dessous)

La CAF est le principal financeur, avec la Ville de Bordeaux, des temps d'activité péri et extrascolaires.

- **La Préfecture de la Gironde** participe au « quadrige institutionnel » (aux côtés de l'Education nationale, la CAF et la Ville) qui pilote la Cité Educative (données délibération 13 juillet 2021). Ce dispositif s'applique sur 3 quartiers prioritaires (Bacalan, Aubiers et Grand Parc) et un quartier en veille (Chartrons Nord - St Louis). La Cité éducative a pour vocation à relever 3 enjeux :
 - Des quartiers décroisonnés et apaisés,
 - La réussite éducative pour tous,
 - La santé et le bien-être.
- **Le conseil Régional Nouvelle Aquitaine** a en charge la construction, l'entretien, l'équipement et le fonctionnement des lycées publics qui accueillent des bordelaises et bordelais à partir de 15 ans, l'un des publics cibles de ce Projet Educatif de Territoire.

b. Les partenaires associatifs

Le maillage territorial des structures associatives contribue à la richesse de l'animation des activités sportives, culturelles, artistiques, notamment au travers des centres d'accueils et de loisirs de proximité ou des accueils périscolaires matin, midi et soir à l'attention des enfants et des jeunes de la ville.

Il s'agit de mettre les différents acteurs en lien, en les coordonnant et en les accompagnant financièrement et règlementairement.

- **Les accueils collectifs de mineur déclarés ALSH périscolaires et extrascolaires.**

Les accueils collectifs de mineurs (3-11 ans) sont déclarés ALSH périscolaires et extrascolaires auprès des services de l'Etat. Les objectifs, fixés par la ville, de ces accueils sont formalisés au travers de conventions

de partenariat. Ces objectifs, sont déclinés par territoire et par école en fonction des types de publics au travers des projets éducatifs et des projets pédagogiques des accueils.

- **Les acteurs mobilisés pour les jeunes**

Les ambitions de la ville sont de permettre la prise en compte de tous les adolescents et le renfort des liens entre tous les partenaires qui œuvrent à l'émancipation de ces derniers. Elle encourage les dynamiques transversales et d'ouverture au monde ainsi que les actions les accompagnant dans l'épanouissement de leur citoyenneté. Pour cela, de nombreux acteurs associatifs se mobilisent pour proposer des temps de loisirs aux adolescents bordelais.

Des accueils de loisirs déclaré à la SDJES, qui sont organisés sur les temps périscolaires ou extrascolaires et qui peuvent également prendre la forme de mini-séjours de moins de 4 nuits.

Des séjours de 4 nuits et plus, devant être déclarés à la SDJES, peuvent être mis en place sur les petites ou grandes vacances.

Et également, des accueils informels non déclarés, ou des actions/projets ponctuels dans l'année qui sont souvent rattachés à un projet global de l'accueil jeune.

L'ensemble des ambitions de la Ville pour les jeunes seront présentées dans le Plan Municipal Jeunesse.

- **La ludothèque Interlude**

Interlude est une association financée par la Ville gérant 3 ludothèques et un espace de vie sociale. Ils comptent 746 familles adhérentes, les enfants de 0 à 18 ans représentant plus d'1/3 de leur public en 2021. Ils réalisent des séances de jeux et animations avec les enfants, notamment pour les assistantes maternelles assurant l'accueil de 0- 3 ans, développent des actions autour du jeu comme média de la relation parents - enfants et dispensent des formations auprès des agents des écoles ou des crèches.

- **Les écoles multisports**

L'école multisports (EMS) est une activité à caractère éducatif proposant à des jeunes âgés de 6 à 12 ans, la possibilité de découvrir une palette d'activités sportives, à seules fins de développer l'éveil, la découverte, l'information et la connaissance à travers des notions prioritaires de jeu et de plaisir.

A ce jour, 10 associations intégraient ce dispositif datant de 2017/2018 : APIS, Younus Academy, Union St Bruno, Le Tauzin, Us Chartrons, Chantecler, AGJA, Girondins Bordeaux Bastide Handball, les Coqs Rouges et As Charles Martin.

c. Les parents

- **Associations de parents d'élèves**

La ville partage les objectifs énoncés par la circulaire n° 2013-142 du 15-10-2013 de l'Education nationale visant à renforcer la coopération entre les parents et l'école dans les territoires.

Les parents sont consultés au travers des questionnaires en ligne, des conseils d'école, des remontées à travers la boîte à lettres du guichet électronique mis à leur disposition, des services municipaux...

La ville est particulièrement attentive à associer les parents, premiers acteurs éducatifs de leurs enfants.

Cette prise en compte se traduit tant au travers de sa procédure de concertation que dans les instances de pilotage du nouveau PEdT.

- **Des espaces dédiés aux enfants et à leurs parents**

La Ville de Bordeaux, avec le soutien de la CAF, développe également une politique volontariste en termes de parentalité, et d'accompagnement des relations parents-enfants.

La Parentèle, est un espace d'accueil, d'écoute, d'éveil et de découverte ouvert à toutes les familles et à chacun de ses membres quel que soit l'âge, de manière anonyme et gratuite. Depuis 2017, la ville gère et coordonne également les activités à destination des familles et des tout-petits au sein de l'Espace Petit prince, à Nansouty.

Portés par le secteur associatif ou en régie, 9 lieux d'accueil enfants-parents maillent le territoire bordelais. Ils s'adressent aux familles bordelaises et proposent un accompagnement et un soutien à la parentalité.

Ces lieux d'accueil proposent des espaces d'activités communes pour l'enfant jusqu'à 4 ans et son parent, tout en étant propice au lien social, et si besoin un espace de parole et d'écoute.

D'autres lieux comme les structures d'animation sociales proposent également des espaces d'échanges parents enfants tout au long de l'année.

d. Les professionnels intervenant dans le domaine de l'éducation

Ce nouveau projet éducatif entend ouvrir ses échanges aux professionnels intervenant de près ou de loin dans les champs éducatifs en lien avec les publics enfants et jeunes de 0 à 18 ans.

A ce titre la Ville de Bordeaux a, dès 2021, travaillé en lien avec des représentants de l'éducation populaire, des chercheurs en sciences de l'éducation, l'INSPE, Université de Bordeaux, des représentants des sciences humaines (philosophes, anthropologues, sociologues...), des fédérations de parents, etc. Cette volonté de créer un modèle d'intelligence collective est le socle de la philosophie de ce projet.

e. Le lien entre le PEdT et les autres dispositifs transversaux portés par la Ville

La Ville de Bordeaux porte au travers de ses directions et en lien avec ses partenaires, différentes actions transversales à visées éducatives. Le PEdT n'a pas vocation à se substituer à elles mais bien à agir en complémentarité et en synergie sur tous les aspects éducatifs.

Ainsi, les référents administratifs des dispositifs suivants sont intégrés au Comité interne du PEdT. Dans le même souci de cohérence, les partenaires institutionnels sont intégrés aux instances de pilotage partenariales de ce PEdT.

Les dispositifs transversaux portés par la Ville sont :

- La label 100% EAC (en attente d'une réponse en septembre 2022),
- Le Programme de Réussite Educative,
- La Cité Educative,
- Le Contrat Local de Santé,
- Le Contrat Local d'accompagnement à la scolarité (CLAS),
- La Convention Territoriale Globale (CTG),
- Le Conseil Municipal des Enfants (CME),
- La Convention Internationale des Droits de l'Enfant « Bordeaux, Ville amie des Enfants »,

Les politiques sportives, petite enfance, enfance, et jeunesse.

3. Méthodologie et objectifs

a. Les objectifs stratégiques poursuivis

Construit en collaboration avec ses partenaires, la Ville définit les objectifs de ce nouveau PEdT ainsi :

1. Il doit être la traduction de priorités éducatives identifiées par la Ville et ses partenaires :
 - L'environnement,
 - La solidarité,
 - La démocratie et la citoyenneté,
 - Les parcours pour agir sur l'ensemble des temps de l'enfant et du jeune.
2. Il doit faciliter la participation de tout acteur éducatif volontaire,
3. Permettre la construction d'un projet dont la qualité sera garantie par une validation large et organisée des acteurs,
4. Et agir de manière coordonnée pour apporter une cohérence globale au projet.

b. Une dynamique animée par l'intelligence collective

Ce nouveau Projet éducatif souhaite répondre agilement aux enjeux éducatifs actuels. Pour cela le projet éducatif propose de :

- Associer les acteurs éducatifs intervenant sur les publics 0-18 ans

- Prendre en compte l'ensemble des temps de l'enfant et du jeune (crèche, scolaire, péri et extrascolaire),
- Garantir la mise en place d'actions de qualité, tant sur le fond que sur la forme,
- Valoriser et amplifier la diffusion des pratiques pertinentes,
- Intégrer de nouveaux acteurs éducatifs aux réflexions éducatives, pour permettre un regard croisé et pluridisciplinaire sur les pratiques et les outils éducatifs.

Pour cela, la ville a organisé dès 2021, des rencontres permettant de construire avec l'ensemble des acteurs éducatifs les bases de ce projet éducatif. Ont donc eu lieu :

- Un séminaire regroupant les directions de la Ville et leurs élus, en charge d'accompagner les publics 0-18 ans,
- Un comité de pilotage partenarial avec les cosignataires du PEdT (CAF et Education nationale),
- Une réunion avec des directions d'écoles maternelles et élémentaires,
- Une concertation ouverte à tous via une plateforme participative en ligne,
- 2 ateliers de concertation incluant, professionnels, institutionnels, associations, enseignants et parents.

c. Les orientations, objectifs opérationnels et attentes issus des concertations

Les différents temps de concertation ont permis de mettre en évidence les attentes autour des 4 grandes orientations du PEdT ainsi que 4 attentes transversales :

a) **Les orientations thématiques :**

Orientation 1 - Environnement : Favoriser l'accès à la nature et rendre tous les membres de la communauté éducative acteurs de la transition écologique pour contribuer à l'adaptation de la ville aux défis environnementaux

La Ville de Bordeaux a pour objectif d'**adapter la ville aux défis environnementaux**. Cela passe par une sensibilisation aux bonnes pratiques des jeunes publics et des adultes qui les accompagnent.

➤ Objectif : Sensibiliser les enfants, les jeunes et leurs familles

Notre projet éducatif vise la formation et la sensibilisation des enfants dès la petite enfance, des jeunes et des parents, à la transition écologique, l'apprentissage de et avec la nature, en mettant l'accent sur l'apprentissage par l'expérimentation.

➤ Objectif : Renforcer la végétalisation et la place de la nature à l'échelle du quartier, des espaces publics, dans et aux abords des écoles et des crèches

Renforcer la place de la nature partout et en donner l'accès aux enfants et aux jeunes dès la petite enfance est l'une des clés pour agir pour le développement durable et la transition écologique.

➤ Objectif : Former et informer les acteurs éducatifs (enseignants, agents, parents...) et soutenir la création de projets communs

Afin d'agir ensemble et de manière coordonnée, il est nécessaire de mieux communiquer. Cela permet d'inspirer les acteurs, créer des synergies, et répondre ensemble aux défis climatiques. La mise en place de formations communes associant largement les acteurs éducatifs est une clé de réussite pour créer une culture commune de la transition écologique et des projets en communs à l'échelle des quartiers.

➤ Objectif : Garantir aux jeunes bordelais une alimentation équilibrée, plus végétale, durable et de qualité

Notre projet vise aussi à offrir dès le plus jeune âge un repas équilibré et de qualité et développant la part du bio et du local, à la crèche comme à l'école. L'engagement environnemental se traduit également par la suppression du plastique, l'éducation au goût ou encore la lutte contre le gaspillage alimentaire.

➤ Objectif : Développer la mobilité durable des enfants, des jeunes et de leurs parents

Permettre aux enfants et aux jeunes de se déplacer à pied, en draisière, à vélo, à trottinette est une priorité environnementale mais également de santé publique. Le développement de l'écomobilité participe également à faire de Bordeaux une ville à hauteur d'enfant, et donc plus apaisée.

Orientation 2 - Solidarité : Accompagner et donner les meilleures conditions de réussite à chaque enfant et chaque jeune grâce à une politique solidaire et émancipatrice

Afin de construire une **Ville en commun**, il est nécessaire que chacun puisse y trouver sa juste place. Cela passe par des valeurs d'accueil, de bienveillance et d'inclusion. Cette orientation trouve donc une concrétisation dans ce nouveau PEdT.

➤ Objectif : Agir dès la petite enfance pour l'égalité fille-garçon et lutter contre toutes les violences

Eduquer les enfants dès le plus jeune âge à la lutte contre les violences et à l'égalité fille-garçon permettre une construction de représentations plus harmonieuse et bienveillante.

➤ Objectif : Mieux communiquer et soutenir les familles

Être au côté des parents, premiers éducateurs de leurs enfants, implique la mise en place d'une offre de garde accessible, une meilleure communication et information, ou encore une politique tarifaire équitable. Il convient également d'accompagner les professionnels en offrant des espaces d'échanges et de coordination.

➤ Objectif : Accueillir et accompagner les enfants porteurs de handicap

Permettre aux jeunes porteurs de handicap de suivre un parcours sans rupture, d'être accueillis dans les crèches et les écoles dans les meilleures conditions. Inclure et mener des actions de sensibilisation aux handicaps envers tous les enfants facilite l'apprentissage du vivre-ensemble, la promotion de la tolérance et l'acceptation de l'autre dès le plus jeune âge. Ces objectifs doivent être poursuivis tout au long du parcours de la petite enfance à l'âge adulte.

➤ Objectif : Aller vers et accompagner les jeunes allophones et les mineurs non accompagnés

Le projet éducatif bordelais doit permettre d'accompagner tous les mineurs isolés. Cela passe en premier lieu par la scolarisation de tous, le renforcement de l'apprentissage du français pour les mineurs allophones et l'accès aux dispositifs spécifiques pour permettre à chacun de s'épanouir.

Orientation 3 – Démocratie et citoyenneté : Encourager et développer les pratiques citoyennes des enfants et des jeunes pour répondre aux aspirations démocratiques

La volonté de la Ville, partagée par ses partenaires, est de **répondre aux aspirations démocratiques** des enfants et des jeunes. Pour cela un accompagnement dans leurs pratiques, un éclairage sur les possibles en passant par l'expérimentation de la démocratie s'inscrit au sein de ce nouveau PEdT.

- Objectif : Prendre en compte la parole des enfants et des jeunes et construire avec eux les politiques publiques

La parole des enfants doit être considérée et prise réellement en compte pour tous les sujets qui les concernent. Le développement d'espaces d'expression doit permettre aux enfants et aux jeunes de faire entendre leur voix. La formation des adultes au recueil de leur parole est nécessaire pour qu'elle soit valorisée.

- Objectif : Former des citoyens

L'ambition est de faire bénéficier les enfants et les jeunes d'une véritable formation de futurs citoyens. Cela permettra à chaque enfant de mesurer l'impact de ses actions individuelles et de s'inscrire dans un cadre collectif.

- Objectif : Développer l'esprit critique, l'autonomie et la liberté de pensée

Pour évoluer dans un monde complexe dans lequel les faits alternatifs sont répandus, les enfants et les jeunes doivent construire leur pensée autonome et critique. Cela passe par expérimenter le débat, apprendre à développer son opinion de façon étayée et se mettre à la place de son interlocuteur.

- Objectif : Favoriser la reconnaissance de l'engagement et de l'action collective

Le projet éducatif vise à reconnaître davantage l'engagement des enfants et des jeunes, mais aussi des professionnels, dans le but de favoriser l'entraide. Cela peut passer par l'expérimentation du bénévolat ou de l'engagement associatif.

Orientation 4-Parcours : Permettre à chaque enfant d'accéder à un parcours cohérent, qualitatif et épanouissant dans une ville en commun

La Ville et ses partenaires souhaitent **favoriser l'émancipation tout au long de la vie**. Il convient pour cela d'agir en harmonisant l'ensemble des parcours depuis la petite enfance jusqu'à l'autonomisation des jeunes. L'enjeu est de renforcer les liens entre les temps de l'enfant et du jeune dans un but de cohérence des parcours de tous.

- Objectif : Renforcer la place du parent et l'accompagnement de l'enfant dans sa scolarité

Les parents, premiers éducateurs des enfants, ont un rôle clef à jouer dans le parcours éducatif de leurs enfants et de leurs jeunes. Le projet éducatif devra s'appliquer à développer des espaces d'échanges et valoriser le rôle éducatif des parents.

- Objectif : Développer les parcours thématiques sur tous les temps et dès la petite enfance

L'accès à la culture pour toutes et tous passe par une éducation artistique et culturelle coordonnée dès la petite enfance et sur tous les temps de la journée de l'enfant. La Ville de Bordeaux, inscrite dans le dispositif 100% EAC, devra assurer une cohérence et une synergie entre les actions de ce label et celles du PEdT.

- Objectif : Créer des passerelles et des formations communes entre acteurs éducatifs

Les acteurs éducatifs ne peuvent agir de manière cohérente que s'ils disposent de temps d'échanges pour construire des passerelles et des projets communs. Ces temps de concertation et d'élaboration de projets doivent permettre de faciliter le parcours éducatif de la petite enfance à la fin de la scolarité. Ils permettront également un suivi plus individualisé de l'enfant dans sa journée et une cohérence des actes éducatifs.

Des formations conjointes aux différents professionnels seront proposés pour partager une connaissance et une vision commune sur des thèmes qui les concernent.

b) Les attentes transversales

En plus des orientations thématiques exprimées, des attentes sont ressorties lors de chacune des concertations. Elles s'imposent comme un **fil conducteur** qui guidera l'action de ce PEdT.

Attente transversale n°1 : Renforcer le partenariat entre les acteurs

A l'image du travail effectué dans le cadre de la Cité éducative, le besoin d'animer les réseaux interdisciplinaires d'acteurs éducatifs d'un territoire est ressorti comme un enjeu majeur. Le besoin de se concerter, d'identifier les projets communs afin de renforcer la synergie des acteurs éducatifs sera au cœur du plan d'action de ce PEdT

Attente transversale n°2 : Associer les enfants et les jeunes à la conception des actions qui les concernent,

Fortement mis en avant par l'ensemble des acteurs, le besoin de donner une juste place aux enfants et aux jeunes implique un accompagnement de l'ensemble des acteurs :

- Les enfants et les jeunes en premier lieu afin de leur donner les clés et les moyens de définir et construire eux-mêmes les actions qui leur sont destinées.
- Il conviendra également d'accompagner les professionnels dans l'écoute et la prise en compte de la parole de ces publics pour les aider à donner ce « pouvoir » aux jeunes publics.

Attente transversale n°3 : Soutenir les parents des enfants et des jeunes de 0 à 18 ans

Il s'agit d'aider les parents à accompagner au mieux les enfants dans leurs démarches éducatives. Cela revêt d'autant plus d'importance auprès des publics de parents les plus éloignées des acteurs éducatifs, qu'ils le soient en raison de leur méconnaissance de la langue ou de leur propre histoire avec les systèmes éducatifs.

Attente transversale n°4 : Recenser les besoins et communiquer sur l'existant pour penser des projets communs.

Il est attendu que ce PEdT ne réinvente pas des dispositifs déjà opérationnels et efficaces. Pour cela il est nécessaire d'avoir une vision pertinente des offres, de leur appréhension par les publics cibles et leurs effets sur les enfants et les jeunes. Le besoin d'échanger, d'obtenir un regard croisé est donc au cœur des attendus exprimés.

4. La gouvernance du PEdT :

La construction et le suivi du PEdT seront assurés par la mission actions éducatives, au sein de la direction de l'éducation de Bordeaux. Composée de 2 agents sous la responsabilité d'un chargé de mission, ils assureront l'accompagnement et le suivi des comités tout au long de la durée de vie de ce projet. Ils permettront également à tout acteur éducatif partenaire du PEdT de proposer des actions, identifier des besoins ou obtenir de l'aide opérationnelle face à un enjeu éducatif actuel.

Le modèle de gouvernance de ce nouveau PEdT tient compte des volontés de :

- Favoriser un travail cohérent entre les acteurs éducatifs,
- Porter un regard croisé sur les actions dans une dynamique d'intelligence collective,
- Accueillir et accompagner de nouveaux outils / nouvelles actions / nouveaux porteurs de projets.

Ainsi, ce PEdT s'appuiera sur 3 comités interdépendants :

a. Le comité de pilotage partenarial

Constitué des représentants de :

- la Direction de l'Éducation, Enfance et Jeunesse de la Ville de Bordeaux,
- la Direction de la Petite Enfance de la Ville de Bordeaux,
- la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale,
- Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux sports
- la CAF,
- le Département de la Gironde
- la Région Nouvelle Aquitaine
- la Préfecture
- les Fédérations d'éducation populaire,
- les Fédérations de parents d'élèves.

Ce comité, organisé 2 fois par an, aura pour rôle de coordonner et arbitrer les décisions d'orientation du PEdT. Il pourra saisir les autres comités pour obtenir un éclairage sur des problématiques éducatives partagées.

b. Le comité Interne

Constitué des référents internes à la Ville de Bordeaux des directions / services / missions en lien avec les publics enfance et jeunesse :

- Petite Enfance
- Éducation
- Enfance
- Jeunesse
- Sports
- Culture
- Mission Égalité
- Mission Handicap
- Développement Social Urbain
- Juniors du Développement Durable
- Espaces Verts
- Santé
- Communication

Des invités supplémentaires seront occasionnellement présents en fonction des ordres du jour.

Le comité recevra également, dans un objectif d'acculturation commune, des experts, universitaires, porteurs d'actions ou de démarches innovantes en lien avec les publics cible.

Le comité interne se réunira à un rythme bimensuel.

Ses missions seront :

- La création d'une culture éducative commune,
- Le développement de liens entre les services / directions pour créer de la synergie,
- L'identification d'enjeux communs,
- La création ou le pilotage de projets partagés,
- La mise en place d'expérimentation d'actions éducatives,
- L'évaluation de nouvelles actions éducatives,
- La labélisation d'actions.

c. Le comité externe

Constitué d'acteurs éducatifs pluridisciplinaires locaux intervenant dans les domaines suivants :

- Chercheur en sciences de l'éducation,
- Représentant DSDEN,
- Scientifique (sciences humaines : philosophe / sociologue / anthropologue...)
- Scientifique (sciences dures : Mathématiques / physiques / SVT...)
- Représentant de fédération d'éducation populaire,
- Représentant de parents d'élèves
- Référent en santé (physique et/ou mentale),
- Représentant du vivant (environnement / vie animale..),
- Artiste,
- Sportif.

Des invités supplémentaires seront occasionnellement présents en fonction des ordres du jour.

Le comité externe se réunira à un rythme trimestriel.

Ses missions seront de :

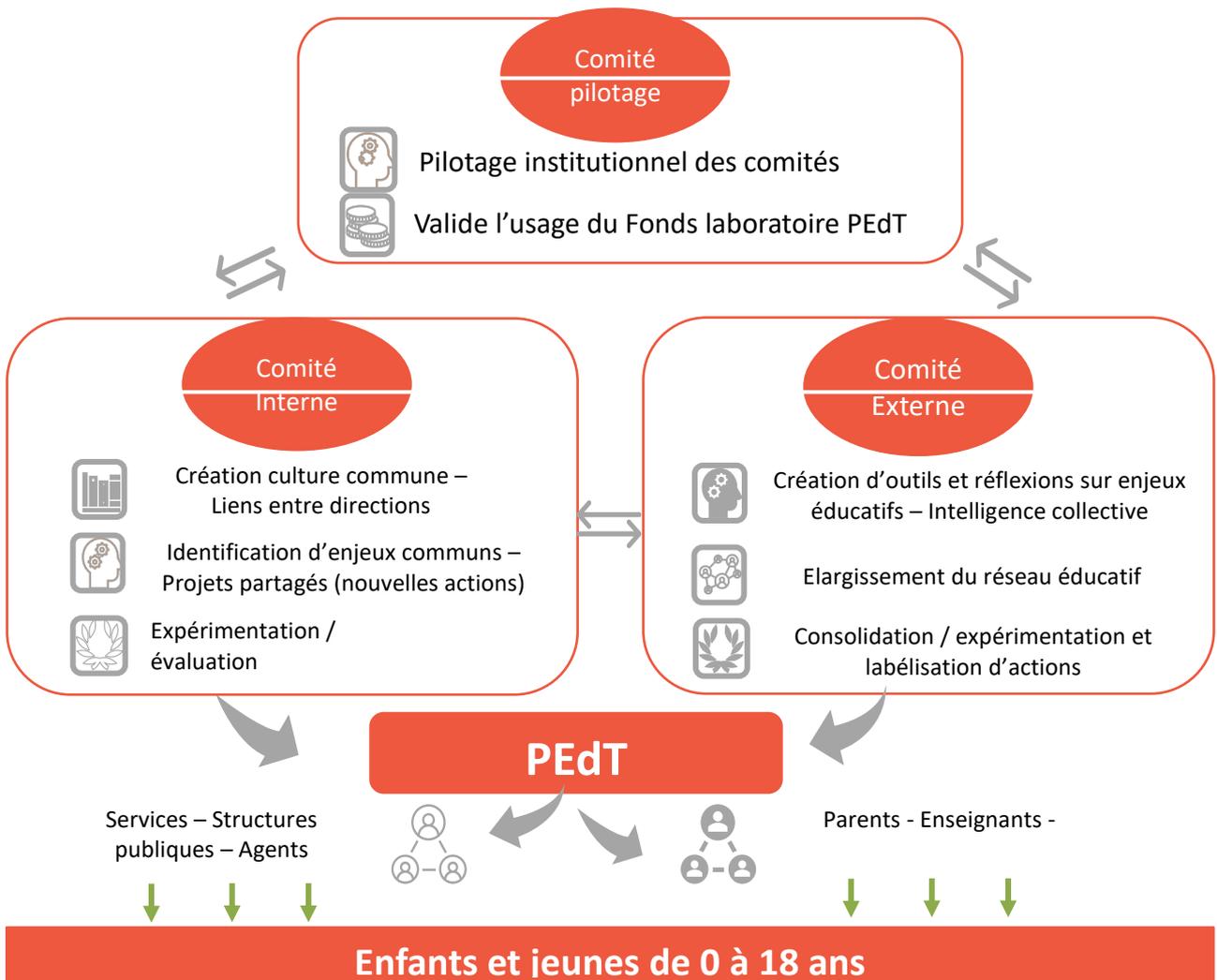
- Echanger et concevoir des outils répondant aux enjeux éducatifs actuels,
- Participer à la dynamique d'intelligence collective,
- Elargir le réseau éducatif de la Ville et ses partenaires,
- Consolider les actions éducatives proposées à la Ville dans des domaines plus larges que son seul champ de compétence,
- Mettre en place des expérimentations d'actions éducatives innovantes,
- Evaluer de nouvelles actions éducatives,
- Labéliser des actions dont la pertinence et l'efficacité seront établies (via une évaluation).

d. Focus sur la labélisation d'actions du PEdT

Les comités interne et externe pourront concevoir / porter / diffuser des actions labélisées. Chacune de ces actions devra répondre aux critères suivants :

- L'objet de l'action doit correspondre à l'une des thématiques du PEdT (Environnement / Solidarité / Citoyenneté-Démocratie / Parcours
- Le porteur de l'action souhaite la déployer au-delà de son public actuel ou sur différents temps ou différents territoires,
- L'action doit être expérimentée auprès d'un public pilote,
- L'expérimentation aura reçu une évaluation positive tant au niveau de sa forme en adéquation avec le public, qu'au niveau de son fond et son efficacité. Cette évaluation positive sécurisera son usage pour les différents acteurs éducatifs qui choisirons de s'en saisir.

Les comités en charge de la labélisation d'une action pourront ainsi décider de moyens (logistiques, humains, financiers) permettant d'amplifier sa mise à disposition auprès d'un plus grand nombre de publics cibles.



5. Le fonds laboratoire PEdT

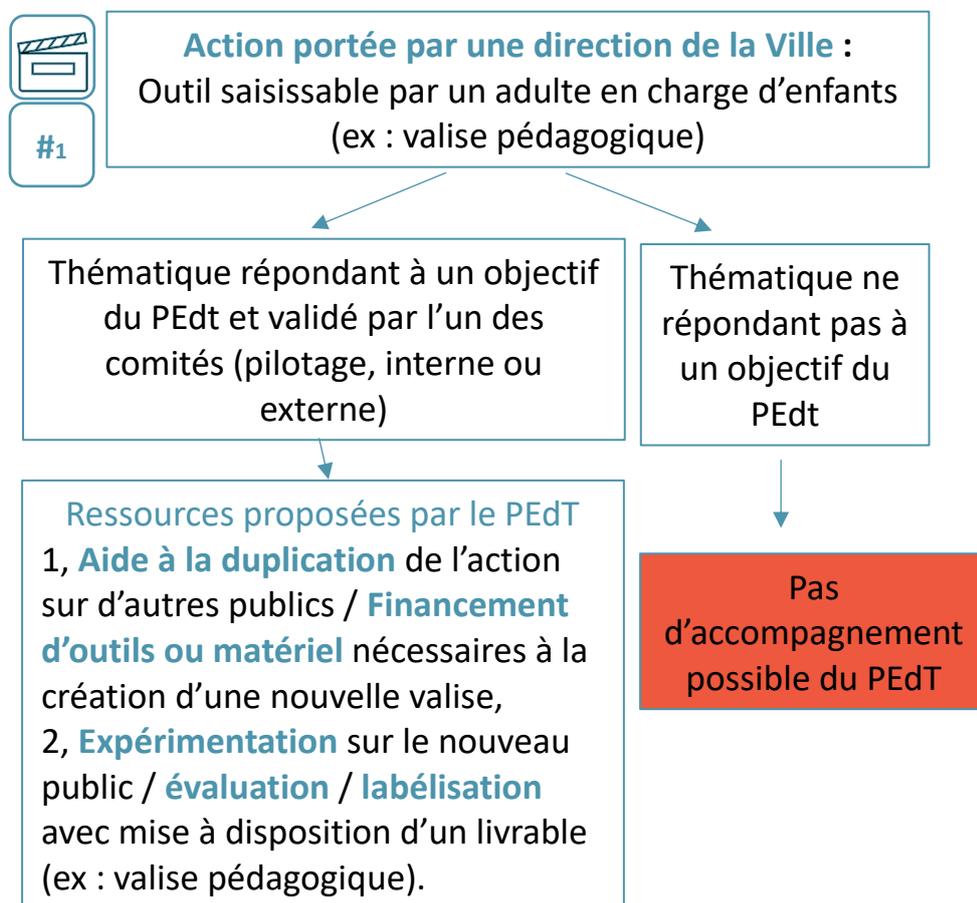
Afin de se doter de moyens financiers pour permettre la création, l'accompagnement et la duplication d'actions éducatives, le PEdT pourra s'appuyer sur un fonds laboratoire du PEdT.

Doté d'une enveloppe de 150 000 € dès l'année 2022, il devra être utilisé selon les principes suivants :

- Le fonds sera complémentaire aux autres fonds proposés par nos partenaires institutionnels ou les directions de la Ville,
- Le cofinancement des actions par une autre institution ou direction de la Ville sera favorisé,
- Le fonds pourra être mobilisé pour la mise en œuvre d'expérimentation et d'amplification d'actions innovantes répondant à l'une des thématiques retenues par le PEdT,
- Il pourra également permettre la duplication d'action sur d'autres publics / territoires ou âges.

L'usage des fonds Laboratoire seront validés par le comité de pilotage.

Exemples de cas relevant d'une labélisation :





Action portée par un acteur (hors Ville)
 Nécessite l'intervention d'un porteur formé
 (ex : Atelier philosophie / Médiation par un artiste)

Thématique répondant à un objectif du PEdt et validé par l'un des comités (pilotage, interne ou externe)

Thématique ne répondant pas à un objectif du PEdt

Ressources proposées par le PEdT
 1, Expérimentation sur un territoire volontaire (financement possible via Fonds Laboratoire PEdT)
 2, Evaluation (avec partenaires pertinents) avant labélisation éventuelle.
 3, Diffusion et promotion de l'action
 4, Cofinancement éventuel via le Fonds Laboratoire PEdT.

Pas d'accompagnement possible du PEdT



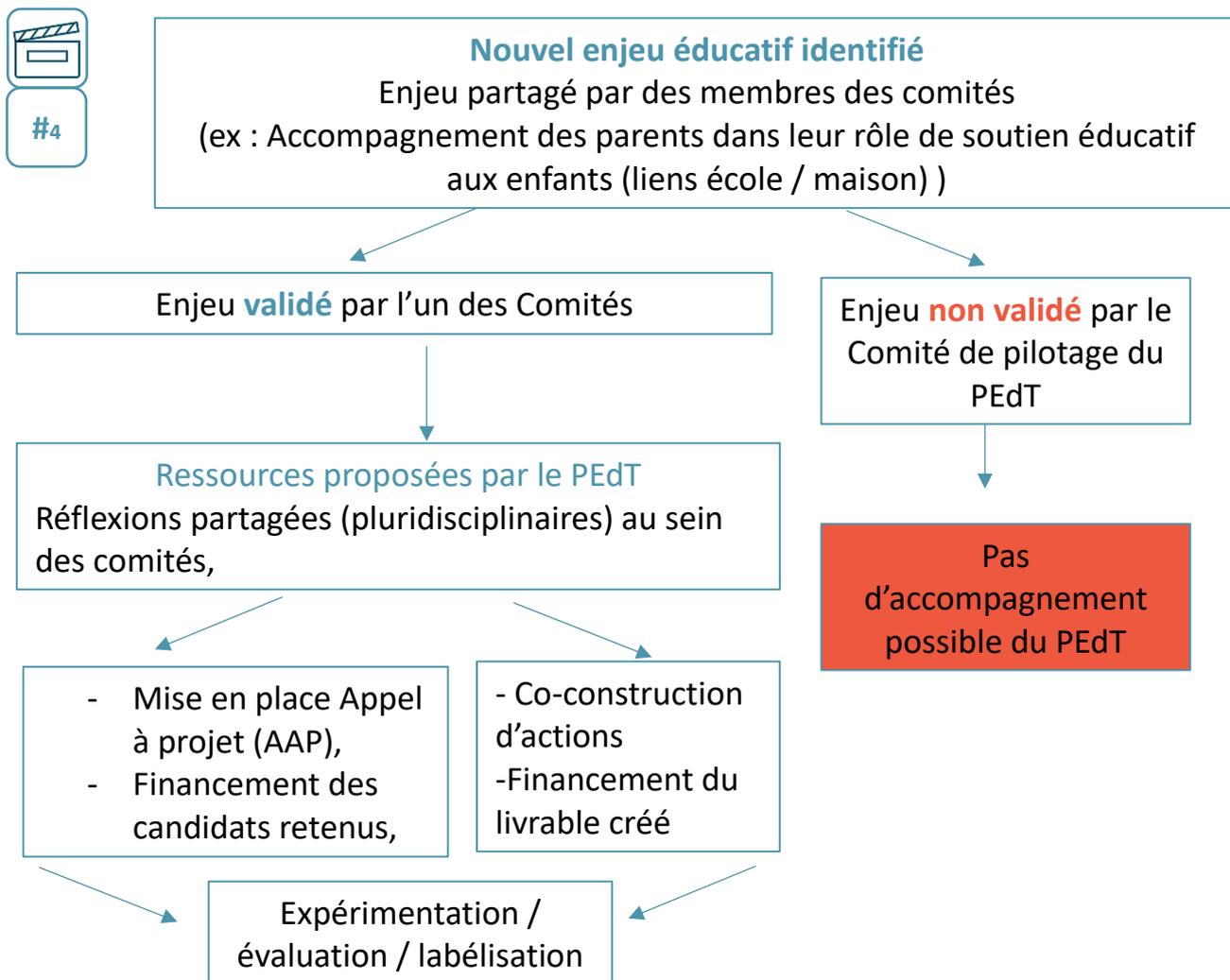
Action portée par un acteur éducatif pour son public
 Outil non duplicable (ex : collectif parents d'élèves / équipe enseignante / association)

Thématique répondant à un objectif du PEdt et validé par l'un des comités (pilotage, interne ou externe)

Thématique ne répondant pas à un objectif du PEdt

Ressources proposées par le PEdT
 1, **Mise en relation** avec des acteurs éducatifs pertinents pour aide à la mise en œuvre
 2, **Financement limité** (max 10% du fonds)

Pas d'accompagnement possible du PEdT



6. Les temps périscolaires, extrascolaires de 3 à 17 ans

a. L'organisation des accueils éducatifs et de loisirs.

Pour l'animation des accueils périscolaires et extrascolaires, Bordeaux a fait le choix de s'appuyer sur les associations partenaires de la Ville, qui œuvrent déjà en faveur de l'enfance au travers des activités développées dans les accueils éducatifs et de loisirs. Les accueils de loisirs associatifs sont intégrés dans le projet éducatif territorial et sont déclarés comme accueils collectifs de mineurs à la SDJES.

L'accueil des enfants en centre d'accueil et de loisirs est assuré par des personnes qualifiées conformément aux réglementations. La majorité d'entre elles disposent de diplômes supérieurs qui leur confèrent une expertise dans certains domaines.

Afin de mieux répondre aux besoins des enfants et des familles, certaines structures d'animation ont mis en place des passerelles. Ce dispositif permet aux enfants de bénéficier d'activités sportives, artistiques, culturelles dispensées au cours de la journée de centre de loisirs.

L'enfant est accompagné par du personnel du centre de loisirs vers son activité. Selon les propositions, certains enfants partent une demi-journée ou juste une heure, puis réintègrent le centre de loisirs jusqu'à la fin de journée. Dans le cadre des passerelles, les activités sont dispensées par des personnes diplômées (brevet d'état, brevet professionnel) et qualifiées pour leurs activités.

b. Les projets éducatifs et pédagogiques

Les projets éducatifs et pédagogiques des accueils associatifs sont construits en lien avec les projets d'école du territoire. Ceux-ci répondent aux objectifs partagés par la ville de Bordeaux et les associations partenaires matérialisés par les conventions annuelles de partenariat.

Les structures d'Accueil de Loisirs associatifs doivent respecter les principes fondamentaux du Contrat Enfance Jeunesse et de la charte qualité Plan Mercredi.

L'Association établit le projet éducatif et pédagogique de l'accueil de Loisirs conformément aux lois et aux textes en vigueur, organisant les Accueil de Loisirs Sans Hébergement, et en lien avec le projet d'école.

Les objectifs poursuivis à travers ces finalités sont les suivants :

- Favoriser l'épanouissement et la socialisation de l'enfant,
- Rendre accessible à tous les enfants une offre de loisirs, dans des domaines variés,
- Contribuer à la découverte des ressources locales en matière d'offre de loisirs culturels, sportifs, scientifiques et autres,
- Contribuer à l'objectif de 100% EAC,
- Contribuer à la réussite éducative et scolaire de l'enfant,
- Développer des projets cohérents pour les besoins de l'enfant en collaboration avec l'ensemble des acteurs éducatifs de l'école,
- Participer au suivi et à l'évaluation de ces activités.

c. Les différents temps périscolaires et extrascolaires

La Ville de Bordeaux a fait le choix, conventionnellement, de confier les accueils péri et extrascolaires à des partenaires associatifs répartis sur l'ensemble du territoire.

- **L'Accueil Périscolaire**

L'Accueil Périscolaire (APS) est proposé le matin 1h avant le début de la classe et après chaque fin de classe jusqu'à 18h30. Cet accueil est assuré par les partenaires associatifs de la Ville, hormis pour l'accueil du matin en maternelle qui est assuré par les agents municipaux.

L'accueil se fait principalement sur les écoles dans des lieux partagés, et peut se faire également sur les sites associatifs. Il s'agit d'un temps intermédiaire entre la fin de l'école et le retour au domicile, où différentes propositions d'activités de loisirs sont faites aux enfants. Les parents peuvent venir chercher leur enfant à tout moment.

Le temps de l'APS est un temps ludique et éducatif qui assure la continuité avec le temps scolaire en veillant au respect de son rythme. L'enfant pourra y avoir un temps de détente, participer à une activité, jouer avec ses camarades ...

- **La pause du midi**

La pause du midi, temps de restauration et de détente, est un moment essentiel dans la journée de l'enfant à l'école. La qualité de ce temps influence le retour en classe des élèves et participe donc aux conditions d'apprentissage.

La ville de Bordeaux a ainsi élaboré un dispositif proposant, dans chaque école, des activités articulées avec l'ensemble des acteurs de la communauté éducative et visant à instaurer un climat de vie scolaire apaisé et sécurisant pendant la pause méridienne au bénéfice du temps scolaire.

Les partenaires associatifs proposent des activités gratuites aux enfants qui s'y inscrivent ; leurs coûts étant inclus dans le prix de la restauration.

Dans les écoles maternelles des espaces dénommés « Coin bulle » sont proposés aux enfants, sous la responsabilité d'un animateur. Ils contribuent à l'apaisement des enfants en prenant en considération ses besoins propres. L'animateur met en place dans cet espace des activités favorisant le calme et la détente. Cela peut se traduire par des coins lecture de contes, des espaces de repos ou des activités comme le dessin.

Dans les écoles élémentaires, des activités sont également proposées aux enfants. Elles sont choisies en fonction des besoins des enfants dans chaque école et s'adaptent aux spécificités territoriales des écoles.

Des temps de coordination sont mis en place dans chaque école avec les personnels de la Ville, de l'Education nationale, et des associations intervenantes. Cela permet d'identifier les problématiques et les besoins, de définir et de coordonner les règles, de définir des protocoles de transmission des informations entre les acteurs éducatifs, ou encore d'identifier et de proposer une réponse éducative pour des enfants repérés en difficulté.

- **Le mercredi périscolaire et les vacances extrascolaires**

Les Centres d'Accueil et de Loisirs Les Centres d'Accueils et de Loisirs (CAL) 3/11 ans concernent l'accueil des enfants le mercredi et pendant la période des vacances scolaires. En journée, l'accueil est prévu à minima de 8h à 18h.

Des horaires d'accueils élargis (avant 8h00 et après 18h00) et à la demi-journée sont proposés sur certains sites en réponse aux besoins des familles. Les familles ont le choix du site qu'elles souhaitent fréquenter (pas d'attachement territorial, choix d'un projet associatif).

L'accueil se fait dans les écoles ou au sein des sites associatifs. Pour être en cohérence avec la politique d'accueil éducatif, conduite par la Ville et ses partenaires, le Centre d'Accueil de Loisirs doit remplir deux fonctions prioritaires :

Une fonction de sensibilisation, de découverte et d'orientation vers une diversité d'activités et plus largement vers les différentes ressources éducatives existant à Bordeaux.

Une fonction d'organisation des activités favorisant l'apprentissage du vivre ensemble, du choix de la gestion de projets individuels et collectifs. Celles-ci doivent être prises en compte explicitement dans le projet éducatif et pédagogique de l'Association.

La Ville de Bordeaux donne les moyens matériels destinés à la mise en œuvre de cette politique de proximité, et, notamment certains locaux scolaires, qui font l'objet d'une convention particulière de mise à disposition après avis du Conseil d'école.

- Accueil d'enfants à besoins spécifiques dans les activités d'accueils éducatifs et de loisirs hors temps de classe.

Les objectifs de ces accueils sont les suivants :

- Répondre aux situations particulières d'enfants porteurs de besoins spécifiques en les incluant dans les accueils collectifs de droit commun.
- Outiller les associations responsables de projets d'accueil et d'activités hors temps de classe, pour prendre en compte ces situations singulières dans leurs projets collectifs.

Le public concerné est composé d'enfants scolarisés en milieu scolaire ordinaire qui présentent des difficultés particulières d'intégration du fait de leur handicap.

La nature des Interventions sont les suivantes :

- Financement des AVS hors temps scolaire, et financement d'animateurs supplémentaires pour prendre en compte des situations particulières et l'accompagnement des enfants en situation de handicap dans les CAL et APS.
- Financement de formation, régulation des équipes associatives accueillant les enfants porteurs de handicap.

La ville de Bordeaux s'inscrivant dans les dispositifs Ville Handicap accompagne également l'inclusion des enfants en situation de handicap en mettant en lien les associations et les familles avec des structures ressources. Le travail mené avec les médecins scolaires et la communauté éducative dans chacun de ses accompagnements doit rester un atout.

Les accueils pour les adolescents

La politique municipale en faveur des adolescents engage l'ensemble des acteurs socioéducatifs ainsi que sur les familles. Elle est guidée par la prise en compte de tous les adolescents et par le renfort des liens et de l'interconnaissance entre tous les partenaires qui œuvrent à l'émancipation et à l'inclusion de ces derniers. Elle encourage les dynamiques transversales et d'ouverture au monde ainsi que les actions les accompagnant dans l'épanouissement de leur citoyenneté, en les reconnaissant comme acteurs de la cité bordelaise.

Les projets développés en faveur des adolescents et mis en œuvre par les associations partenaires de la politique éducative doivent être porteurs de sens, tendre vers l'autonomie et s'inscrire dans le temps dans une démarche transversale.

Ainsi, les actions proposées par les associations doivent répondre à des besoins ciblés en fonction de segments d'âge pertinents au sein de la tranche d'âge 12/17 ans. Les projets sont présentés et déclinés sur la base d'objectifs et de moyens qui permettent de fixer la nature des accompagnements de la Ville selon trois typologies d'actions : accueils éducatifs, séjours et autres actions.

Ces actions éducatives en direction des adolescents doivent mettre en lumière la connaissance qu'ont les acteurs du territoire et de la spécificité de leur public : leurs situations, leurs besoins, leurs projets, leurs difficultés, leurs parcours et leurs désirs.

Aussi, les projets peuvent concerner plusieurs thématiques : sports, culture, numérique, développement durable, séjours éducatifs autonomes, information, orientation et aide au projet...

Les projets doivent présenter des objectifs définis et mesurables à partir d'un état des lieux précis, une procédure d'évaluation avec des indicateurs pertinents, et un bilan annuel pouvant entraîner des ajustements, des renforcements... Cette politique territoriale basée sur des engagements partagés s'inscrit dans une dynamique d'échanges et s'adapte grâce à la mise en œuvre d'une démarche d'évaluation permanente.

7. La charte du Plan Mercredi

Les projets répondant à la « charte qualité Plan mercredi » sont coconstruits avec les collectivités territoriales pour organiser l'accueil du mercredi autour de 4 axes :

- **Axe 1 : La complémentarité et la cohérence éducatives des différents temps de l'enfant, en particulier favoriser la déclinaison des parcours éducatifs sur les temps scolaires et périscolaires.**
- **Axe 2 : L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles) en favorisant l'inclusion des enfants en situation de handicap et le développement de la mixité sociale.**
- **Axe 3 : La mise en valeur de la richesse des territoires, par la construction de partenariats avec les établissements culturels** (bibliothèques, musées, conservatoires, etc.), **les associations d'éducation populaire, sportives et culturelles, les sites naturels** (parcs, jardins et fermes pédagogiques). Le rôle pivot de l'accueil du mercredi dans l'organisation des loisirs des enfants est à développer : il doit établir des liens avec d'autres structures socioculturelles et sportives.
- **Axe 4 : Le développement d'activités éducatives de qualité** qui, le plus souvent, sont élaborées en relation avec le socle commun de la culture, des compétences et des connaissances et doivent prévoir une progression pédagogique, des sorties et une réalisation finale.

Ces activités doivent s'inscrire dans le projet de chaque accueil et répondre à une démarche globale prenant en compte les aspirations et les besoins des enfants et des animateurs. Les activités sans lien entre elles n'y ont pas leurs places.

Ainsi, l'organisation s'articule autour de l'accueil de loisirs et en lien avec un projet pédagogique, une offre cohérente intégrant notamment les clubs sportifs et/ou les institutions culturelles volontaires (conservatoires, école d'art, musées, théâtres, médiathèques, parcs naturels, etc.).

En 2022, les plans mercredis s'inscrivent dans une volonté commune de répondre aux ambitions nationales de découvertes de :

- **L'éducation à la citoyenneté et la sensibilisation aux valeurs de la république** en cohérence avec la déclaration commune du 20 octobre 2020 ;
- **Les cultures et de langues étrangères** ;
- **L'éducation au développement durable** notamment en lien avec les objectifs de développement durable (ODD) inscrits à l'Agenda 2030 ;
- **L'éducation artistique** dans toutes ses formes d'expression notamment musicale (découverte du patrimoine national et local, chorale, initiation aux instruments de musique, etc.) ;
- **Les activités physiques et sportives**, notamment celles en lien avec les dispositifs nationaux « Savoir rouler à vélo » et « Aisance aquatique ».

Annexe 2 : INFORMATIONS RELATIVES AUX ACCUEILS DE LOISIRS PERISCOLAIRES DU MERCREDI RESPECTANT LES PRINCIPES DE LA CHARTE QUALITÉ

8. Liste des accueils de loisirs périscolaires maternels

COMMUNE DE BORDEAUX

| Age | ASSOCIATION | ECOLE ou SITE d'accueil | SITE D'ACTIVITE Si différent | PLACES |
|------------|---|---------------------------------|---|--------|
| Maternelle | AGJA | PAUL LAPIE | | 40 |
| Maternelle | AGJA | PINS FRANCS | | 40 |
| Maternelle | AGJA | STHELIN | | 48 |
| Maternelle | Amicale Laïque David Johnston | LAGRANGE | | 48 |
| Maternelle | Amicale Laïque David Johnston | NAUJAC | | 48 |
| Maternelle | APEB | SAINT GABRIEL | | 40 |
| Maternelle | APEEF | F DE PRESSENSE | | 48 |
| Maternelle | APEEF | NOVICIAT | | 65 |
| Maternelle | APEEF | BENAUGE | | 64 |
| Maternelle | APEEF | NUITS | | 32 |
| Maternelle | APEEF | NUYENS | | 57 |
| Maternelle | APEEF | BILLIE HOLIDAY | | 49 |
| Maternelle | APEEF | SIMONE VEIL | | 24 |
| Maternelle | APEEF | MARIE DE GOURNAY | | 24 |
| Maternelle | Centre d'Animation Bacalan | ACHARD | | 40 |
| Maternelle | Centre d'Animation Bacalan | CHARLES MARTIN | | 24 |
| Maternelle | Centre d'Animation Bacalan | LE POINT DU JOUR | | 24 |
| Maternelle | Centre d'Animation Bordeaux Lac | LAC II | rue du Petit Miot | 40 |
| Maternelle | Centre d'Animation Bordeaux Sud | BECK | | 56 |
| Maternelle | Centre d'Animation Monséjour | RAYMOND POINCARE | | 56 |
| Maternelle | Centre d'Animation Monséjour | SAINT ANDRE | | 56 |
| Maternelle | Centre d'Animation Sarah Bernhardt | VACLAV HAVEL | | 56 |
| Maternelle | Centre d'Animation Sarah Bernhardt | NELSON MANDELA | | 48 |
| Maternelle | Centre d'Animation St Pierre | PAS SAINT GEORGES | | 48 |
| Maternelle | Centre d'Animation St Pierre | PAUL BERT | | 48 |
| Maternelle | Centre Social et Familial Bordeaux Nord | JOSEPHINE | Centre Social et Familial Bordeaux Nord | 56 |
| Maternelle | Centre Social Foyer Fraternel | PAUL BERTHELOT | | 56 |
| Maternelle | Centre Social Foyer Fraternel | FOYER FRATERNEL | Goufrand | 16 |
| Maternelle | Centre Social GP Intencité | Centre Social GP Intencité | ALBERT SCHWEITZER | 56 |
| Maternelle | Chantecler Bordeaux Nord le Lac | CONDORCET | | 56 |
| Maternelle | Chantecler Bordeaux Nord le Lac | MONTGOLFIER | | 56 |
| Maternelle | Chantecler Bordeaux Nord le Lac | PIERRE TREBOD | | 32 |
| Maternelle | Chantecler Bordeaux Nord le Lac | Chantecler Bordeaux Nord le Lac | | 16 |
| Maternelle | Chantecler Bordeaux Nord le Lac | MARIE CURIE | | 24 |
| Maternelle | Coqs Rouges | ARGONNE | | 48 |
| Maternelle | Coqs Rouges | SOLFERINO | | 48 |
| Maternelle | JSA | ALBERT THOMAS | | 48 |
| Maternelle | JSA | FLORNOY | Maison de quartier JSA | 97 |

| | | | |
|------------|------------------------------|----------------------------|----|
| Maternelle | JSA | BERNARD ADOUR | 40 |
| Maternelle | JSA | Sainte Monique | 32 |
| Maternelle | LE TAUZIN | BECHADE | 72 |
| Maternelle | Optimômes Loisirs | JEAN COCTEAU | 32 |
| Maternelle | Optimômes Loisirs | JULES FERRY | 56 |
| Maternelle | Optimômes Loisirs | Assomption | 32 |
| Maternelle | Optimômes Loisirs | Sainte Marie Grand Lebrun | 24 |
| Maternelle | Optimômes Loisirs | Saint Louis Sainte Thérèse | 24 |
| Maternelle | Union Sportive des Chartrons | ALFRED DANAY | 24 |
| Maternelle | Union Sportive des Chartrons | SOUSA MENDES | 24 |
| Maternelle | Union Sportive des Chartrons | SEMPE | 40 |
| Maternelle | Union Sportive des Chartrons | STENDHAL | 56 |
| Maternelle | Union Sportive des Chartrons | MODESTE TESTAS | 48 |
| Maternelle | Union St Bruno | ANATOLE France | 32 |
| Maternelle | UNION ST BRUNO | SAINT BRUNO | 56 |
| Maternelle | UNION ST BRUNO | PAIX | 56 |
| Maternelle | Union St Bruno | ALPHONSE DUPEUX | 56 |
| Maternelle | Union St Bruno | Notre Dame | 32 |
| Maternelle | Union St Jean | PAUL ANTIN | 64 |
| Maternelle | Union St Jean | YSER | 48 |
| Maternelle | Union St Jean | BARBEY | 40 |
| Maternelle | Union St Jean | FIEFFE | 40 |

9. Liste des accueils de loisirs périscolaires élémentaires

COMMUNE DE BORDEAUX

| Age | ASSOCIATION | ECOLE ou SITE d'accueil | SITE D'ACTIVITE Si différent | PLACES |
|-------------|--|-------------------------|---------------------------------|--------|
| ELEMENTAIRE | AGJA | PINS FRANCS | | 48 |
| ELEMENTAIRE | AGJA | STHELIN | | 72 |
| ELEMENTAIRE | AGJA | PAUL LAPIE | | 84 |
| ELEMENTAIRE | Amicale Laïque David Johnston | DAVID JOHNSTON | | 61 |
| ELEMENTAIRE | Amicale Laïque David Johnston | ALBERT BARRAUD | | 84 |
| ELEMENTAIRE | APEB | Saint Gabriel | | 24 |
| ELEMENTAIRE | APEEF | BILLIE HOLIDAY | | 60 |
| ELEMENTAIRE | APEEF | SIMONE VEIL | | 24 |
| ELEMENTAIRE | AS Charles Martin | CHARLES MARTIN | | 36 |
| ELEMENTAIRE | Astrolabe | FERDINAND BUISSON | | 48 |
| ELEMENTAIRE | BEC | BEC | PAUL BERT | 36 |
| ELEMENTAIRE | Centre d'Animation Argonne Nansouty St Genès | CAZEMAJOR | | 61 |
| ELEMENTAIRE | Centre d'Animation Argonne Nansouty St Genès | DEYRIES SABLIERES | | 76 |
| ELEMENTAIRE | Centre d'Animation Argonne Nansouty St Genès | ANDRE MEUNIER | | 72 |
| ELEMENTAIRE | Centre d'Animation Bacalan | 139 rue Joseph Brunet | ANNE SYLVESTRE (LABARDE) | 36 |
| ELEMENTAIRE | Centre d'Animation Bacalan | CHARLES MARTIN | | 24 |
| ELEMENTAIRE | Centre d'Animation Bastide Queyries | NUYENS | 13 allée Jean Giono | 96 |
| ELEMENTAIRE | Centre d'Animation Benauge | BENAUGE | 23 rue Raymond Poincaré | 60 |
| ELEMENTAIRE | Centre d'Animation Bordeaux Lac | LAC II | LAC II / site Ferme pédagogique | 36 |
| ELEMENTAIRE | Centre d'Animation Bordeaux Sud | CARLE VERNET | Professeur Devaux | 36 |
| ELEMENTAIRE | Centre d'Animation du Grand Parc | site rue ROBERT SCHUMAN | 36 rue Robert Schuman | 24 |
| ELEMENTAIRE | Centre d'Animation Monséjour | RAYMOND POINCARE | | 84 |
| ELEMENTAIRE | Centre d'Animation Monséjour | PAUL DOUMER | | 48 |
| ELEMENTAIRE | Centre d'Animation Sarah Bernhardt | VACLAV HAVEL | | 48 |
| ELEMENTAIRE | Centre d'Animation Sarah Bernhardt | NELSON MANDELA | | 48 |
| ELEMENTAIRE | Centre d'Animation St Michel | MENUTS | 25 rue Permentade | 51 |
| ELEMENTAIRE | Centre d'Animation St Pierre | VIEUX BORDEAUX | | 36 |
| ELEMENTAIRE | Centre d'Animation St Pierre | PAUL BERT | | 48 |
| ELEMENTAIRE | Centre Social et Familial Bordeaux Nord | DUPATY | | 60 |
| ELEMENTAIRE | Centre Social Foyer Fraternel | FOYER FRATERNEL | | 36 |
| ELEMENTAIRE | Centre Social GP Intencité | ALBERT SCHWEITZER | Centre Social GP Intencité | 36 |
| ELEMENTAIRE | Chantecler Bordeaux Nord le Lac | ALFRED DANAY | | 48 |
| ELEMENTAIRE | Chantecler Bordeaux Nord le Lac | CONDORCET | | 60 |

| | | | | |
|-------------|---------------------------------|------------------------------|----------------------|-----|
| ELEMENTAIRE | Chantecler Bordeaux Nord le Lac | PREYMENARD | | 48 |
| ELEMENTAIRE | Chantecler Bordeaux Nord le Lac | CHANTECLER | | 60 |
| ELEMENTAIRE | Chantecler Bordeaux Nord le Lac | MARIE CURIE | | 36 |
| ELEMENTAIRE | Coqs Rouges | HENRI IV | | 36 |
| ELEMENTAIRE | Coqs Rouges | Saint Genès | | 24 |
| ELEMENTAIRE | Girondins Handball | BENAUGE | | 56 |
| ELEMENTAIRE | JSA | SAINTE MONIQUE | | 48 |
| ELEMENTAIRE | JSA | FLORNOY | Maison de Quartier | 132 |
| ELEMENTAIRE | JSA | BEL AIR | | 49 |
| ELEMENTAIRE | LE TAUZIN | LOUCHEUR | | 72 |
| ELEMENTAIRE | LE TAUZIN | ALBERT THOMAS | | 60 |
| ELEMENTAIRE | Optimômes Loisirs | JULES FERRY | | 60 |
| ELEMENTAIRE | Optimômes Loisirs | SAINTE MARIE GRAND LEBRUN | | 61 |
| ELEMENTAIRE | Optimômes Loisirs | Assomption | | 36 |
| ELEMENTAIRE | Optimômes Loisirs | Saint Louis Sainte Thérèse | | 24 |
| ELEMENTAIRE | Union Sportive des Chartrons | DUPATY | | 60 |
| ELEMENTAIRE | Union Sportive des Chartrons | SOUSA MENDES | Classes vertes | 25 |
| ELEMENTAIRE | Union Sportive des Chartrons | SEMPE | | 48 |
| ELEMENTAIRE | Union Sportive des Chartrons | BALGUERIE | | 72 |
| ELEMENTAIRE | Union Sportive des Chartrons | STENDHAL | | 60 |
| ELEMENTAIRE | Union Sportive des Chartrons | MODESTE TESTAS | | 48 |
| ELEMENTAIRE | Union St Bruno | ANATOLE FRANCE | | 60 |
| ELEMENTAIRE | Union St Bruno | SAINT BRUNO | Maison de Quartier | 96 |
| ELEMENTAIRE | Union St Bruno | SAINT BRUNO | | 72 |
| ELEMENTAIRE | Union St Bruno | JACQUES PREVERT | | 48 |
| ELEMENTAIRE | Union St Bruno | Notre Dame | | 24 |
| ELEMENTAIRE | Union St Jean | SOMME | | 48 |
| ELEMENTAIRE | Union St Jean | FRANCIN | Maison de quartier | 120 |
| | Union St Jean | BARBEY | | 36 |
| ELEMENTAIRE | MOM BORDEAUX | | 11cours Louis Fargue | 24 |

10. Liste des structures d'animation et de loisirs 12-17 ans

| | |
|---|--|
| CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE) - Centre d'Animation ARGONNE NANSOUTY ST GENES | 1 rue Lhérisson 33800 BORDEAUX |
| CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE) - Centre d'Animation BACALAN | 139 rue Joseph Brunet 33300 BORDEAUX |
| CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE) - Centre d'Animation BASTIDE BENAUGE | 23 rue Raymond Poincaré 33100 BORDEAUX |
| CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE) - Centre d'Animation BORDEAUX SUD | 13 rue du Professeur Devaux 33000 BORDEAUX |
| CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE) - Centre d'Animation du GRAND PARC | 36 rue Robert Schuman 33300 BORDEAUX |
| CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE) - Centre d'Animation BORDEAUX LAC | La Ferme, rue du Petit Miot 33300 BORDEAUX |
| CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE) - Centre d'Animation MONSEJOUR | Rue François Coppée 33200 BORDEAUX |
| CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE) - Centre d'Animation BASTIDE QUEYRIES | 13 allée Jean Giono 33100 BORDEAUX |
| CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE) - Centre d'Animation SAINT MICHEL | 25 rue Permentade 33000 BORDEAUX |
| CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE) - Centre d'Animation SAINT PIERRE | 4 rue du Mulet 33000 BORDEAUX |
| CENTRES D'ANIMATION DE BORDEAUX (CULTIVONS LE PARTAGE) - Centre d'Animation SARAH BERNHARDT | 33 cours du Québec 33000 BORDEAUX |
| ACADEMIE YOUNUS | 37 rue louis Geandreau 33 300 Bordeaux |
| AMICALE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES LAIQUES DE BACALAN - ALB | 2 -4 rue Duquesne 33300 BORDEAUX |
| ASSOCIATION PROMOTION INSERTION SPORT EN AQUITAINE - APIS | 153 rue François Roganeau 33300 Bordeaux |
| ASTROLABE | 40 RUE SON TAY 33800 BORDEAUX |
| CENTRE DE PREVENTION ET DE LOISIRS DES JEUNES DE BORDEAUX - CPLJ Bordeaux | 127 rue Charles Tournemire 33 300 Bordeaux |
| CENTRE SOCIAL ET FAMILIAL BORDEAUX NORD | 58 RUE JOSEPHINE 33300 BORDEAUX |
| FOYER FRATERNEL | 23 RUE GOUFFRAN 33300 BORDEAUX |
| GIRONDINS DE BORDEAUX BASTIDE HANDBALL CLUB | 96 RUE DE LA BENAUGE BP 14 33100 BORDEAUX CEDEX |
| GP INTENCITE CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DU GRAND PARC | PLACE DE L'EUROPE BP 40004 33300 BORDEAUX |
| LE TAUZIN | 50 RUE DE TAUZIN 33000 BORDEAUX |
| LES PETITS DEBROUILLARDS NOUVELLE-AQUITAINE SUD | 7 PASSAGE DES ARGENTIERES 33000 BORDEAUX |
| MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE CENTRE DE LOISIRS DES DEUX VILLES - MJC CL2V | 11 RUE ERIK SATIE 33200 BORDEAUX |
| MASCARADE | 65 PASSAGE DES GRAVES 33000 BORDEAUX |

| | |
|---|--------------------------------------|
| SURF INSERTION | 18 RUE DES MENUITS 33000 BORDEAUX |
| TEEN.S.UP | 23 RUE DE LYON 33000 BORDEAUX |
| UNION SAINT-BRUNO | 49 RUE BRIZARD 33 000 BORDEAUX |
| PARALLELES ATTITUDES DIFFUSION - ROCKSCHOOL | 18 COURS BARBEY 33 800 BORDEAUX |

11. Nombre de places ouvertes le mercredi

Commune de Bordeaux

Enfants de moins de 6 ans (total par commune) : 2 660

Enfants de 6 ans et plus (total par commune) : 3 320

Activités

- activités artistiques
- activités scientifiques
- activités civiques
- activités numériques
- activités de découverte de l'environnement
- activités éco-citoyennes
- activités physiques et sportives

Partenaires

- associations culturelles
- associations environnementales
- associations sportives
- équipe enseignante
- équipements publics (musées, bibliothèques, conservatoires, parcs naturels, espaces sportifs, etc.)
- structures privées (fondations, parcs, entreprises culturelles et sportives, etc.)

Intervenants (en plus des animateurs)

- intervenants associatifs rémunérés
- intervenants associatifs bénévoles
- intervenants de statut privé non associatif (salarié, autoentrepreneur, etc.)
- parents
- enseignants
- personnels de collectivité territoriale (éducateurs sportifs, ATSEM, bibliothécaires, jardiniers, etc.)

Annexe 3 : INDICATEURS QUANTITATIFS D'ÉVALUATION

Le Comité de pilotage se chargera d'évaluer les actions portées dans le cadre du PEdT.
Il évaluera la pertinence de ses actions selon le dispositif suivant :

Pour une action déjà existante :

- Nombre de destinataires de l'action touchés dans l'année,
- Typologie des publics touchés (par âge / territoire / temps d'activité)
- Retours éventuels des publics visés.

Pour une nouvelle action :

- Expérimentation sur un périmètre défini par le comité pilotant l'action (Comité interne et / ou externe),
- Evaluation de l'efficacité de l'action et des retours d'usages des enfants / jeunes ainsi que des acteurs éducatifs qui accompagnent ces publics.

Annexe 4 : LISTE DES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES BORDELAIS

ECOLE PUBLIQUES

| Mat / Ele | Nom de l'école | Adresses postale | Code postal |
|--------------|------------------------------|--|----------------|
| Mat | ACHARD | 12, cité Lartigue | 33300 Bordeaux |
| Elé | ACHARD | 165, rue Achard | 33300 Bordeaux |
| Elé | ALBERT BARRAUD | 21, rue du Dr. Albert Barraud | 33000 Bordeaux |
| Mat | ALBERT SCHWEITZER | rue du Dr. Albert Schweitzer | 33300 Bordeaux |
| Elé | ALBERT SCHWEITZER | rue du Dr. Albert Schweitzer | 33300 Bordeaux |
| Mat | ALBERT THOMAS | 24, rue Albert Thomas | 33000 Bordeaux |
| Elé | ALBERT THOMAS | 24, rue Albert Thomas | 33000 Bordeaux |
| Elé+Mat | ALFRED DANAY | 60, rue Jean Hameau | 33300 Bordeaux |
| Mat | ALPHONSE DUPEUX | 7, rue Alphonse Dupeux | 33000 Bordeaux |
| Elé | ALPHONSE DUPEUX | 5, rue Alphonse Dupeux | 33000 Bordeaux |
| Mat | ANATOLE FRANCE | 2, rue Bonnaffé | 33000 Bordeaux |
| Elé | ANATOLE FRANCE | 10, Place du Colonel Raynal | 33000 Bordeaux |
| Elé | ANDRE MEUNIER | 2, rue du Noviciat | 33800 Bordeaux |
| Elé | ANNE SYLVESTRE | 156, Avenue de Labarde | 33300 Bordeaux |
| Mat | ARGONNE | Passage Brian | 33000 Bordeaux |
| Elé | BALGUERIE | 31, cours Balguerie | 33300 Bordeaux |
| Mat | BARBEY | 5 cours Barbey | 33800 Bordeaux |
| Elé | BARBEY | 5/7, cours Barbey | 33800 Bordeaux |
| Mat | BECHADE | 9, rue de Madagascar | 33000 Bordeaux |
| Mat | BECK | 17, place Ferdinand Buisson | 33800 Bordeaux |
| Elé | BEL AIR | 3, rue Victor Caffin | 33200 Bordeaux |
| Mat | BENAUGE | Cité de la Benauge | 33100 Bordeaux |
| Elé | BENAUGE | Boulevard Jules Simon | 33100 Bordeaux |
| Mat | BERNARD ADOUR | 119, rue Bernard Adour | 33200 Bordeaux |
| Elé+Mat | BILLIE HOLIDAY (ex Hortense) | Rue Hortense | 33100 Bordeaux |
| Mat | CARLE VERNET | 8, rue Oscar et Jean Auriac | 33800 Bordeaux |
| Elé | CARLE VERNET | 210, rue Carle Vernet | 33800 Bordeaux |
| Elé | CAZEMAJOR | 52, rue Cazemajor | 33800 Bordeaux |
| Mat | CHARLES MARTIN | 81, rue Charles Martin | 33300 Bordeaux |
| Elé | CHARLES MARTIN | 83, rue Charles Martin | 33300 Bordeaux |
| | CLASSES VERTES | Avenue du Golf Bois de Bordeaux | 33300 Bordeaux |
| Mat | CLOS MONTESQUIEU | 1, Allée du Clos Montesquieu Mérignac | 33700 Mérignac |
| Mat | CONDORCET | rue Condorcet | 33300 Bordeaux |
| Elé | CONDORCET | rue Condorcet | 33300 Bordeaux |
| Elé | DAVID JOHNSTON | 44, rue David Johnston | 33000 Bordeaux |
| Elé | DEYRIES SABLIERES | 30, rue Deyries | 33800 Bordeaux |
| Elé | DU VIEUX BORDEAUX | rue Dieu | 33000 Bordeaux |
| Elé | DUPATY | 74, rue Joséphine | 33300 Bordeaux |
| Mat | F DE PRESSENSE | Place Francis de Pressensé | 33000 Bordeaux |
| Elé | FERDINAND BUISSON | 14, Place Ferdinand Buisson | 33800 Bordeaux |

| | | | |
|---------|------------------------------|----------------------------------|----------------|
| Mat | FIEFFE | 58, rue Fieffé | 33800 Bordeaux |
| Mat | FLORNOY | 228, rue Berruer | 33000 Bordeaux |
| Elé | FLORNOY | 44, rue Flornoy | 33000 Bordeaux |
| Elé+Mat | FRANC SANSON | 104, quai de la Souys | 33100 Bordeaux |
| Elé | FRANCIN | 64, rue Francin | 33800 Bordeaux |
| Elé | HENRI IV | 12, rue de la Miséricorde | 33000 Bordeaux |
| Elé | JACQUES PREVERT | 45, rue de Talence | 33000 Bordeaux |
| Mat | JEAN COCTEAU | 47, rue de l'Ecole Normale | 33200 Bordeaux |
| Elé | JEAN COCTEAU | 1, rue du Grand Lebrun | 33200 Bordeaux |
| Mat | JEAN MONNET | rue du Jonc | 33300 Bordeaux |
| Elé | JEAN MONNET | rue du Jonc | 33300 Bordeaux |
| Mat | JEAN-JACQUES SEMPÉ | 17 sente Canis | 33300 Bordeaux |
| Elé | JEAN-JACQUES SEMPÉ | 17 sente Canis | 33300 Bordeaux |
| Mat | JOSEPHINE | 50, rue Joséphine | 33300 Bordeaux |
| Mat | JULES FERRY | 100, rue Jules Ferry | 33200 Bordeaux |
| Elé | JULES FERRY | 101, rue Jules Ferry | 33200 Bordeaux |
| Mat | LAC II | 1, rue du Petit Miot | 33300 Bordeaux |
| Elé | LAC II | 1, rue du Petit Miot | 33300 Bordeaux |
| Mat | LAC III | rue Robert Caumont | 33300 Bordeaux |
| Mat | LAGRANGE | 145, rue Lagrange | 33000 Bordeaux |
| Mat | LE POINT DU JOUR | 2, rue Barillet Deschamps | 33300 Bordeaux |
| Elé | LOUCHEUR | rue Marcel Issartier | 33000 Bordeaux |
| Elé+Mat | MARIE CURIE | 10 rue Chaigneau | 33000 Bordeaux |
| Elé+Mat | MARIE DE GOURNAY | 30, 32, allée des abeilles | 33100 Bordeaux |
| Elé | MENUTS | 57, rue des Menuts | 33000 Bordeaux |
| Mat | MENUTS | 70, rue des Menuts | 33000 Bordeaux |
| Elé | MODESTE TESTAS | 22 rue DELBOS | 33300 Bordeaux |
| Mat | MODESTE TESTAS | 22 rue DELBOS | 33300 Bordeaux |
| Elé | MONTAUD | 1, place Montaud | 33100 Bordeaux |
| Mat | MONTGOLFIER | 15, rue Montgolfier | 33000 Bordeaux |
| Elé | MONTGOLFIER | 6, rue Saint Maur | 33000 Bordeaux |
| Mat | NAUJAC | 25, rue de Naujac | 33000 Bordeaux |
| Mat | NELSON MANDELA (ex :ginko 2) | Rue Marceline DESBORDES-VALMORES | 33300 Bordeaux |
| Elé | NELSON MANDELA (ex :ginko 2) | Rue Marceline DESBORDES-VALMORES | 33300 Bordeaux |
| Mat | NOVICIAT | 26-28, rue des Doves | 33800 Bordeaux |
| Mat | NUITS | 31, rue de Nuits | 33100 Bordeaux |
| Mat | NUYENS | 18, rue de Nuyens | 33100 Bordeaux |
| Elé | NUYENS | 20, rue de Nuyens | 33100 Bordeaux |
| Mat | PAIX | 4, rue Marc Sangnier | 33000 Bordeaux |
| Mat | PAS SAINT GEORGES | 55, rue Pas Saint Georges | 33000 Bordeaux |
| Mat | PAUL ANTIN | 3, rue Paul Antin | 33800 Bordeaux |
| Elé | PAUL BERT | 62, rue des Ayres | 33000 Bordeaux |
| Mat | PAUL BERT | 3, rue Paul Bert | 33000 Bordeaux |
| Mat | PAUL BERTHELOT | 25, rue Paul Berthelot | 33300 Bordeaux |
| Mat | PAUL DOUMER | 10, rue Paul Doumer | 33200 Bordeaux |
| Elé | PAUL DOUMER | 10, rue Paul Doumer | 33200 Bordeaux |

| | | | |
|---------|----------------------------|------------------------------------|----------------|
| Mat | PAUL LAPIE | rue Fernand Cazères | 33200 Bordeaux |
| Elé | PAUL LAPIE | Place des Martyrs de la Résistance | 33200 Bordeaux |
| Mat | PIERRE TREBOD | 66, rue Pierre Trébod | 33000 Bordeaux |
| Mat | PINS FRANCS | 2, rue Jude | 33200 Bordeaux |
| Elé | PINS FRANCS | 4, rue Jude | 33200 Bordeaux |
| Mat | RAYMOND POINCARE | 21, Avenue Georges Clémenceau | 33200 Bordeaux |
| Elé | RAYMOND POINCARE | Avenue Raymond Poincaré | 33200 Bordeaux |
| Mat | SAINT ANDRE | rue Masson | 33200 Bordeaux |
| Mat | SAINT BRUNO | 1, rue O'Reilly | 33000 Bordeaux |
| Elé | SAINT BRUNO | Place du XI Novembre | 33000 Bordeaux |
| Elé+Mat | SIMONE VEIL | rue du jardin de l'ars | 33800 Bordeaux |
| Mat | SOLFERINO | 11, rue de Solférino | 33000 Bordeaux |
| Elé | SOMME | 294, cours de la Somme | 33800 Bordeaux |
| Mat | SOUSA MENDES (ARISTIDE DE) | 13, rue Aristide Sousa Mendes | 33300 Bordeaux |
| Elé | SOUSA MENDES (ARISTIDE DE) | 11, rue Aristide Sousa Mendes | 33300 Bordeaux |
| Elé | STEHELIN | 1, rue Domion | 33200 Bordeaux |
| Mat | STEHELIN | 1 bis, rue Domion | 33200 Bordeaux |
| Mat | STENDHAL | 13, allée de Stendhal | 33300 Bordeaux |
| Elé | STENDHAL | 15, allée Stendhal | 33300 Bordeaux |
| Elé | THIERS | 315, Avenue Thiers | 33100 Bordeaux |
| Mat | THIERS | 4, rue Savigné Chanteloup | 33100 Bordeaux |
| Mat | VACLAV HAVEL | 2, rue Xavier Arsène Henry | 33300 Bordeaux |
| Elé | VACLAV HAVEL | 4, rue Xavier Arsène Henry | 33300 Bordeaux |
| Mat | YSER | 150, cours de l'Yser | 33800 Bordeaux |

COLLEGES PUBLICS

| Nom du collège | Adresse postale | Code postal |
|-------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------|
| Aliénor d'Aquitaine | 16 rue du Domaine Devienne | 33800 Bordeaux |
| Alain Fournier | 83 rue Saint-Genès - BP 6 - | 33023 Bordeaux Cedex |
| Blanqui | 75 rue Charles Martin | 33000 Bordeaux |
| Cassignol | 62 rue Laroche | 33000 Bordeaux |
| Cheverus | 10 rue de Cheverus | 33000 Bordeaux |
| Edouard Vaillant | Cours du Raccordement BP 84 - | 33041 Bordeaux Cédex |
| Emile Combes | 76 rue Emile Combes | 33000 Bordeaux |
| Francisco Goya | 56 rue Commandant Arnould BP 49 - | 33023 Bordeaux Cédex |
| Grand Parc | 25 rue Pierre Trébod | 33200 Bordeaux |
| Jacques Ellul | 2 rue du Professeur Calmette | 33072 Bordeaux Cedex |
| Léonard Lenoir | 16 rue Léonard Lenoir - BP 24 | 33015 Bordeaux Cedex |
| Monséjour | 7 rue Chanoine André Lacaze | 33200 Bordeaux |
| St André | 59 rue Cérey BP7 | 33200 Bordeaux |

LYCEES PUBLICS

| Nom du lycée | Adresse postale | Code postal |
|------------------------------------|---|-------------------------|
| Camille Jullian | 29 rue de la Croix Blanche | 33074 Bordeaux Cédex |
| François Magendie | 10 rue des Treuils - BP 12 | 33023 Bordeaux Cédex |
| François Mauriac | 1 rue Henri Dunant BP 140 | 33015 Bordeaux Cédex |
| Gustave Eiffel | 143 cours de la Marne BP 5 Bx Marne | 33031 Bordeaux Cédex |
| Jean Condorcet | 89 rue Condorcet BP 155 | 33030 Bordeaux Cédex |
| Michel Montaigne | 118 cours Victor Hugo | 33075 Bordeaux Cédex |
| Montesquieu | 4 et 5 Place de Longchamps | 33081 Bordeaux Cédex |
| Nicolas Bremontier | 152 cours de l'Yser | 33077 Bordeaux Cédex |
| St Louis | Rue du Capitaine Kléber Dupuy BP 233 | 33028 Bordeaux Cédex |

LYCEES PROFESSIONNELS PUBLICS

| Nom du lycée | Adresse postale | Code postal |
|---|--|----------------------|
| Alphonse Beau de Rochas | rue Jean Hameau BP 233 | 33300 Bordeaux |
| Gustave Eiffel | 143 Cours de la Marne BP 5 Bx Marne | 33031 Bordeaux Cedex |
| Les Chartrons | 130 rue du Jardin Public BP 6 | 33026 Bordeaux Cedex |
| Les Menuts | 36 rue des Douves | 33800 Bordeaux |
| Nicolas Bremontier | 152 Cours de l'Yser | 33077 Bordeaux Cedex |
| Toulouse Lautrec | 115 rue Joseph Abria | 33000 Bordeaux |
| Tregey | 24 rue de Trégey BP 31 | 33015 Bordeaux Cedex |